

L'industrie canadienne de la pêche : Une analyse sectorielle

C. L. Mitchell

DFO - Library / MPO - Bibliothèque



12038867



QL
626
C314
#52F



Publication spéciale canadienne des sciences halieutiques et aquatiques 52F

(Traduction française de la publication spéciale de C.L. Mitchell intitulée
«*Canada's Fishing Industry: A Sectoral Analysis*» publiée en 1980)

L'industrie canadienne de la pêche : Une analyse sectorielle

C.L. MITCHELL

*Ministère des Pêches et des Océans
Direction générale de l'expansion économique
Direction de la politique économique
Recherche économique
Ottawa (Ont.) K1A 0E6*

MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS
Ottawa 1981



Publié par

Gouvernement du Canada
Pêches et Océans

Published by

Government of Canada
Fisheries and Oceans

Direction de l'information
et des publications scientifiques

Scientific Information
and Publications Branch

Ottawa K1A 0E6

© Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1981

En vente dans les librairies autorisées, les autres librairies,
ou encore, par commande payable à l'avance, au
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada, Hull (Qué.) K1A 0S9.

Les chèques ou mandats-postes, payables en monnaie canadienne,
doivent être faits à l'ordre du Receveur général du Canada.

Un exemplaire de cette publication a été déposé,
pour référence, dans les bibliothèques partout au Canada.

Canada : \$2.95

N° de cat. Fs 41-31/52F

Hors Canada : \$3.55

ISBN 0-660-90782-8

ISSN 0706-649X

Prix sujet à changement sans avis préalable

Imprimé au Canada
par

Imprimerie Gauvin
8, rue Leduc, Hull, Québec

On devra référer comme suit à cette publication :

MITCHELL, C.L., 1981, L'industrie canadienne de la
pêche : Une analyse sectorielle, *Publ. spéc.
can. sci. halieut. aquat.* 52F: 58 p.

Table des matières

AVANT-PROPOS v

RÉSUMÉ v

INTRODUCTION 1

Chapitre 1

PROFIL DE L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE COMMERCIALE DU CANADA	3
Industrie de la pêche du Canada sur la côte atlantique	3
Structure et rendement du secteur primaire	3
Pêche hauturière	3
Pêche côtière	4
Régime de gestion	4
Débarquements sur la côte atlantique	5
Apports et bénéfices des pêches de la côte atlantique	7
Secteur du traitement du poisson sur la côte atlantique	9
Structure et rendement de l'industrie	10
Capital-actions et investissements	11
Les pêches intérieures du Canada	12
Structure et rendement du secteur primaire	13
Secteur du traitement du poisson des eaux intérieures	15
Industrie de la pêche du Canada sur la côte du Pacifique	16
Structure et rendement du secteur primaire	17
Régime de gestion	17
Apports et bénéfices des pêches de la côte du Pacifique	18
Niveaux des bénéfices et des revenus	20
L'industrie du traitement du poisson sur la côte du Pacifique	21
Structure et rendement de l'industrie	22
Capital-actions, capacité d'utilisation et investissements	23
Marchés des produits de la pêche de la côte du Pacifique	23

Chapitre 2

PERSPECTIVES À MOYEN TERME JUSQU'EN 1985; INDUSTRIE DE LA PÊCHE COMMERCIALE DU CANADA	25
Les pêches commerciales du Canada : vue d'ensemble	25

Apports et bénéfices	27
Commercialisation des produits canadiens de la pêche	30
La pêche et l'expansion régionale	31
Perspectives à moyen terme, jusqu'en 1985	32
Production	32
Emploi	34
Investissement	35
Ventes de produits du poisson	36

Chapitre 3

PRINCIPALES QUESTIONS DANS L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE COMMERCIALE DU CANADA 39

Questions générales	39
Questions et programmes pour les pêches sur la côte de l'Atlantique	41
Secteur primaire	41
Expansion de la flottille	42
Secteur du traitement	43
Questions relatives à la pêche en eau douce et plans d'expansion	44
Questions relatives aux pêches du Pacifique et plans	45
Affectation des ressources du secteur primaire	45
Surcapacité du secteur du traitement du poisson	46
Conclusion	46

Chapitre 4

L'INDUSTRIE DE LA PÊCHE SPORTIVE AU CANADA 47

Profil de l'industrie de la pêche sportive au Canada	47
Caractéristiques de la pêche sportive	47
Étendue et répartition des activités de pêche sportive et prises	48
Importance économique	50
Perspectives à moyen terme (1985) pour l'industrie de la pêche sportive du Canada	51
Principaux problèmes de l'industrie canadienne de la pêche sportive	53
Les questions économiques	54
Conflit d'utilisation des ressources	54
Revenus engendrés	54
La question de la compétence	54
Conclusion	55

RÉFÉRENCES 57

Avant-propos

La présente étude est une analyse sectorielle de l'industrie canadienne de la pêche qui, à l'origine, a été préparée à titre de rapport du ministère des Pêches et des Océans au groupe de travail du département d'État au Développement économique, chargé d'établir le cadre d'une politique économique pour tous les secteurs de l'industrie. L'étude fait état de la situation dans l'industrie en 1978 et présente des perspectives à moyen terme, jusqu'en 1985, fondées sur les prévisions relatives aux ressources pour la période visée.

L'étude a été coordonnée et préparée par Dr C.L. Mitchell de la Direction de la politique économique; de nombreux économistes de l'administration centrale et des Régions ont participé à son élaboration. Bien qu'il soit impossible d'en dresser la liste complète, voici les principaux collaborateurs : A.L.W. Tuomi, responsable du secteur de la pêche sportive; T. Peart, P. Chung et K. Brickley de l'administration centrale; D. Reid et Dr D. Cauvin, respectivement des Régions du Pacifique et de l'Ouest.

D.S. PUCCINI
Directeur général
Direction générale de l'expansion économique
Ministère des Pêches et des Océans
Ottawa 1981

Résumé

MITCHELL, C.L., 1981, L'industrie canadienne de la pêche : Une analyse sectorielle, *Publ. spéc. can. sci. halieut. aquat.* 52F: 58 p.

Dans cette étude, on analyse le rendement récent, la situation et la structure de l'industrie canadienne de la pêche commerciale et sportive en 1978. Selon les incidences combinées des pêches commerciale et sportive, l'ensemble de l'industrie halieutique canadienne semble revêtir une grande importance sur le plan de l'économie nationale. Les perspectives à moyen terme établies pour la période de 1978 à 1985 sont fondées sur des données biologiques (prévisions des ressources) et économiques (coûts de production, commercialisation). D'après ces perspectives, il semble que, si elle est gérée efficacement, l'industrie peut avoir des incidences importantes sur l'expansion économique canadienne, notamment sur le plan régional.

Mots clés : pêche commerciale, pêche sportive, expansion économique, structure, rendement, perspectives

Introduction

Sur le plan du Produit national brut (PNB), l'industrie de la pêche commerciale du Canada est relativement petite, car elle y contribue pour moins de la moitié de 1 %. Cependant, c'est une industrie importante dans le contexte régional, particulièrement sur la côte atlantique, où elle crée de l'emploi et constitue le mode de vie de milliers de Canadiens. Qui plus est, avec la limite des 200 milles, l'industrie de la pêche commerciale du Canada offre un potentiel considérable de croissance et d'expansion qui pourrait la transformer d'un secteur faible en un secteur de pointe pendant les années 1980.

Les pêches du Canada ont également une grande importance sur le plan sportif. En effet, la pêche sportive offre une contribution substantielle à l'économie canadienne par le biais des dépenses qui sont faites principalement dans les secteurs de services de l'économie. En 1975, on a évalué les dépenses entièrement attribuables à la pêche sportive, à \$1 milliard. Les répercussions combinées des pêches commerciale et sportive indiquent, dans l'ensemble, que l'industrie est importante et que, si elle est administrée efficacement, elle pourrait avoir des répercussions importantes sur l'expansion économique du Canada.

La présente étude offre une analyse sectorielle des deux principaux éléments économiques des pêches du Canada, soit la pêche commerciale et la pêche sportive. Les trois premiers chapitres traitent de la pêche commerciale et le quatrième, de la pêche sportive.

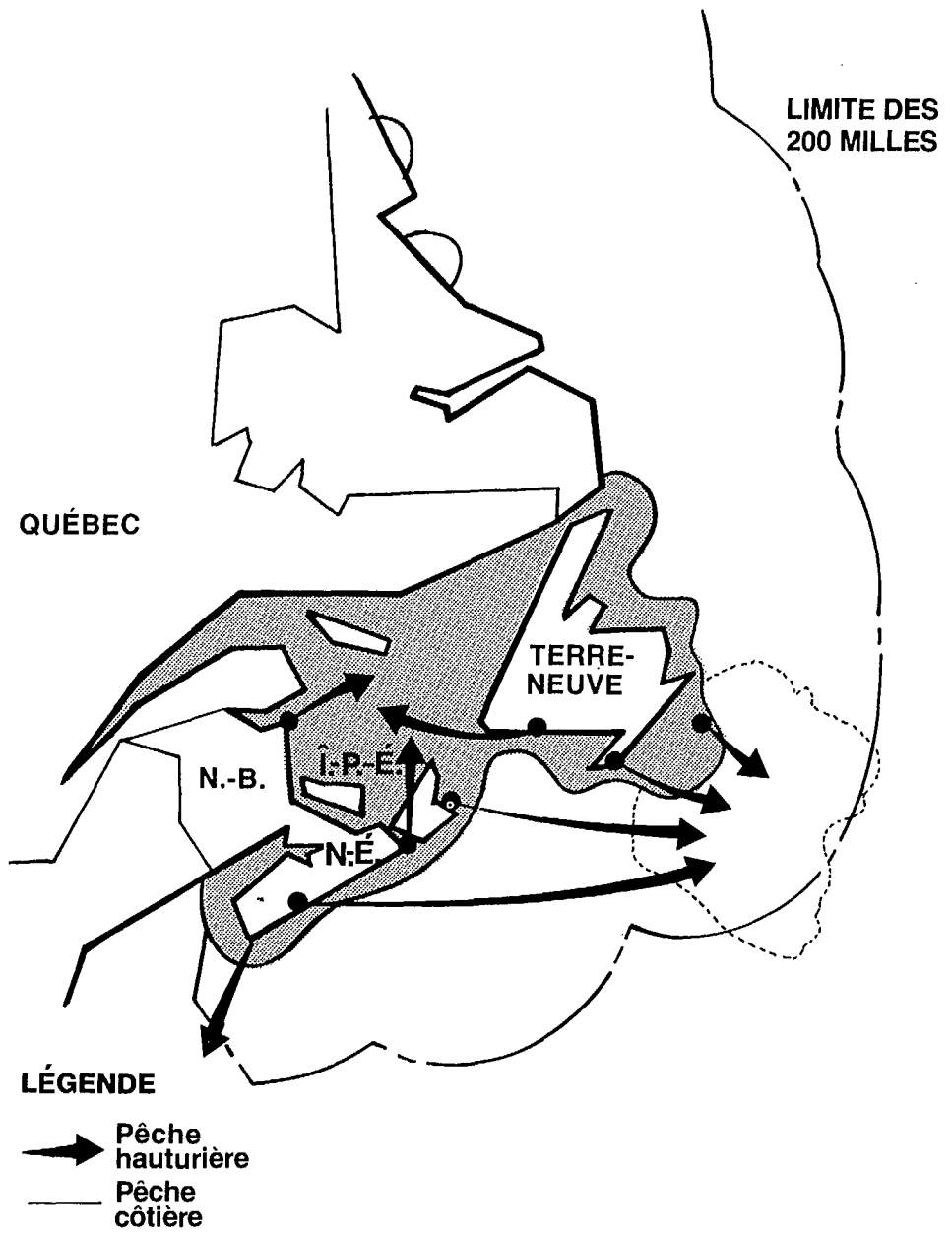


FIG. 1 Principaux secteurs des pêches du Canada dans l'Atlantique

Chapitre 1

Profil de l'industrie de la pêche commerciale du Canada

Le présent chapitre trace un profil du développement historique récent de l'industrie de la pêche du Canada et fait état de sa situation en 1978. Il se divise en trois parties principales : l'industrie de la côte atlantique, l'industrie de la pêche dans les eaux intérieures et l'industrie de la pêche sur la côte du Pacifique.

Industrie de la pêche du Canada sur la côte atlantique

Les pêches maritimes du Canada sur la côte atlantique se pratiquent principalement dans la zone de 200 milles au large de la côte canadienne, qui s'étend de la baie de Fundy jusqu'au détroit d'Hudson et comprend Terre-Neuve et d'autres îles (fig. 1). Cette région, particulièrement dans le secteur des bancs, regorge de ressources marines composées principalement de poissons de fond, de poissons pélagiques, de mollusques et de crustacés. Les pêches varient grandement, principalement à cause de la situation des ressources et des techniques employées, qui déterminent la structure de base du secteur primaire, ainsi que celle du secteur secondaire du traitement qui y est associée.

Structure et rendement du secteur primaire

Le secteur primaire des pêches sur la côte atlantique du Canada a toujours été divisé en deux éléments principaux : la pêche en haute mer et la pêche en eaux côtières, mais on voit maintenant émerger un troisième élément, celui de la pêche en eaux semi-hauturières; certains gros bateaux côtiers s'aventurant maintenant dans les eaux hauturières de certaines régions. Pour faciliter l'analyse, cependant, notre étude se limitera aux composantes traditionnelles.

PÊCHE HAUTURIÈRE

La pêche hauturière se pratique à l'échelle internationale, les ressources ayant été exploitées par les flottilles de 18 pays en 1978. Les activités de pêche canadienne visent principalement le poisson de fond, et se pratiquent au moyen de chalutiers de pêche fraîche (pêche arrière et pêche latérale), de dragueurs et de palangriers. Ces bateaux préservent leurs prises dans la glace, et ne disposent pas de matériel de congélation. Certaines activités de pêche d'espèces pélagiques se pratiquent au moyen de sennes et de chalutiers conçus pour pêcher dans les eaux semi-hauturières (chalutage arrière); on pêche également les mollusques et les crustacés (pétoncle, homard, crabe et crevette). Ces bateaux, qui font généralement plus de 50 tonnes brutes, constituent des entreprises à intensité de capital des équipages spécialisés et ayant leur point d'attache dans les grands ports des provinces de l'Atlantique et du

Québec. En 1978, la flottille de pêche hauturière comptait plus de 600 bateaux dont la valeur dépassait \$333 millions¹ et dont les équipages comprenaient environ 6 000 pêcheurs. Étant donné la grosseur des bateaux utilisés (60 % étant de plus de 100 tonnes brutes) et l'abondance du poisson de fond et des autres espèces sur les bancs, les activités de pêche hauturière se pratiquent pendant toute l'année (tableau 1).

TABLEAU 1 Composition de la flottille, 1978 (MPO 1980)

	Pêche hauturière		Pêche côtière		
	N ^{br} c	Valeur (milliers de \$)	N ^{br} c	Valeur (milliers de \$)	
50 à 99,9 tonnes	271	39,717	Moins de 10 tonnes	25 472	71,383
100 à 149,9 tonnes	72	20,895	10 à 24,9 tonnes	4 090	56,603
150 tonnes et plus	264	272,240	25 à 49,9 tonnes	559	34,668
Total	607	332,852	Total	30 121	162,654

PÊCHE CÔTIÈRE

Les activités de pêche côtière se pratiquent généralement dans les limites des eaux territoriales tout le long de la côte est du Canada. Il s'agit d'une entreprise à intensité de travail, saisonnière et où prédominent deux pêches particulières : a) le homard et b) la morue. Les pêcheurs côtiers ont été et demeurent les piliers des pêches de la côte est du Canada, nombre d'entre eux vivant dans de petites localités disséminées le long de la côte. Ils pêchent à partir de petits bateaux et d'embarcations légères souvent au moyen d'engins fixes comme des trappes et des filets. En 1978, on comptait plus de 30 000 petits bateaux d'une valeur approximative de \$163 millions, leurs équipages comprenant environ 43 000 pêcheurs.

Les activités côtières sont saisonnières et se pratiquent principalement de mai à septembre, à cause de la répartition des ressources et également parce que les petits bateaux et les embarcations légères utilisés par les pêcheurs côtiers rendent la pêche en hiver dangereuse et même impossible dans les secteurs comme le golfe du Saint-Laurent qui sont couverts de glace. Les poissons de fond et les poissons pélagiques comme la morue, le hareng et le capelan migrent de la haute mer aux eaux côtières vers la fin du printemps et au début de l'été, puis retournent en haute mer à l'automne et en hiver. La pêche côtière du homard est également saisonnière mais, dans ce cas, la situation est due à la fois aux restrictions applicables aux zones de pêche et à l'abondance des ressources.

RÉGIME DE GESTION

Depuis l'extension à 200 milles de sa zone de pêche en 1977, le Canada a administré les pêches de la côte est par l'établissement de règlements régissant les contingents et la délivrance des permis. Les contingents, ou total des prises admissibles (TPA), sont établis pour des stocks particuliers de la région, basés sur des

¹Il s'agit de la valeur marchande et, par conséquent, de la valeur amortie de la flottille.

données biologiques (principalement le point de référence $F_{0,1}$ ou F_{opt} , ICNAF-1972) en vue de protéger les stocks et d'assurer un taux relativement rapide de rétablissement de ceux qui ont été surexploités. Les contingents sont notamment appliqués dans l'Atlantique nord-ouest, où la pêche de plus de 60 stocks est réglementée. La partie excédentaire du TPA, qui n'est pas pêchée par la flottille canadienne, est ensuite attribuée aux flottilles étrangères.

Dans presque toutes les pêches, l'effort de pêche a été restreint par la délivrance des permis (aucune addition permise) combinée à l'établissement de contingents, de périodes de fermeture, de restrictions applicables aux engins, ce qui permet de limiter efficacement l'accès à la pêche. La pêche côtière du poisson de fond constitue une exception. Même cette pêche est soumise à un gel des permis, à l'exception de quelques secteurs de croissance au nord-est de Terre-Neuve.

DÉBARQUEMENTS SUR LA CÔTE ATLANTIQUE

Les débarquements sur la côte atlantique du Canada ont baissé d'un sommet record de 1 268 milliers de tonnes métriques (t) en 1968 à un total minimal de 781 milliers de t en 1974, mais ont augmenté depuis (tableau 2). En 1978, ils s'élevaient à 1 153 milliers de t d'une valeur de \$416 millions (tableau 3). De ce total, les débarquements de poissons de fond comptaient pour 612 milliers de t d'une valeur de \$162,3 millions, soit 53 % du volume total et 39 % de la valeur totale des débarquements. En comparaison, les débarquements d'espèces pélagiques comptaient pour 27 % et 16 %, et les mollusques et crustacés, pour 20 et 43 % respectivement du volume total et de la valeur des débarquements.

TABLEAU 2 Total des débarquements des pêches de la côte atlantique du Canada, de 1968 à 1978 (MPO 1980). Quantité (Q) en milliers de tonnes métriques — Valeur (V) en millions de dollars

	Q	V	
		Actuelle	Constante (taux de 1978)
1968	1 267,5	115,7	225,2
1969	1 207,5	120,7	224,7
1970	1 174,0	131,4	236,8
1971	1 094,7	133,3	233,5
1972	931,2	145,1	242,6
1973	888,5	171,1	266,0
1974	781,0	171,6	240,5
1975	805,3	190,8	241,4
1976	880,9	224,1	263,7
1977	1 003,1	288,3	314,1
1978	1 153,2	416,0	416,0

TABLEAU 3 Prises côtières et hauturières sur la côte atlantique du Canada, par espèce principale, 1978 (MPO 1980). Quantité (Q) en tonnes métriques, poids entier — Valeur (V) en milliers de dollars

Espèces	Pêche côtière		Pêche hauturière		Total	
	Q	V	Q	V	Q	V
Poissons de fond	237 906	70,516	373 950	91,750	611 856	162,266
Morue	173 929	52,539	122 734	33,843	296 663	86,382
Aiglefin	6 951	3,317	36 083	15,295	43 034	18,612
Sébaste	2 029	503	75 036	12,563	77 065	13,066
Petits poissons plats	16 518	4,394	92 658	19,923	109 176	24,317
Goberge	4 957	1,397	22 577	3,738	27 534	5,135
Merlu	6 893	1,322	4 286	827	11 179	2,149
Autres poissons de fond	25 629	7,044	20,576	5,561	47 205	12,605
Poissons pélagiques	78 445	93,327	149 326	85,374	227 771	178,701
Hareng	106 905	17,060	139 227	26,219	246 132	43,279
Maquereau	25 412	3,878	20	4	25 432	3,882
Thon	9 367	1,810	12 966	3,523	22 333	5,333
Autres poissons pélagiques	13 805	8,877	5 706	6,128	19 511	15,005
Mollusques et crustacés	78 445	93,327	149 326	85,374	227 771	178,701
Pétoncle	3 521	1,982	105 883	61,500	109 404	63,482
Homard	18 516	73,365	663	2,226	19 179	75,591
Crevette	2 153	1,675	7 905	7,725	10 058	9,400
Crabe des neiges	12 017	6,554	9 006	5,369	21 023	11,923
Autres mollusques et crustacés	42 238	9,751	25 869	8,554	68 107	18,305
Divers	—	6,834	—	699	—	7,533
Total, pêches maritimes	471 840	202,302	681 195	213,697	1 153 035	415,999

Il y a dans chacune des principales pêches prédominance de une ou deux espèces. La morue compte pour 48 % du volume total des débarquements de poissons de fond; le hareng pour 76 % du poisson pélagique et les pétoncles pour 53 % des mollusques et crustacés. Les débarquements des principales composantes de la flottille (flottille côtière et hauturière) se sont élevés à 681 000 t d'une valeur de \$214 millions pour la flottille hauturière et à 472 000 t d'une valeur de \$202 millions pour la flottille côtière.

Dans le cas de la pêche hauturière, ce sont les débarquements de poissons de fond qui dominent sur le plan tant du volume que de la valeur, suivis par les poissons pélagiques en volume et les mollusques et crustacés (principalement les pétoncles) en valeur. Pour la pêche côtière, les débarquements de poissons de fond dominent sur le plan du volume, la morue étant la principale espèce de fond débarquée (la plupart des autres espèces étant capturées par la flottille hauturière). Cependant, les plus

importants en termes de valeur sont les mollusques et les crustacés, avec prédominance du homard. L'une des caractéristiques de la pêche hauturière, par rapport aux activités côtières, est une certaine tendance à la spécialisation vers une espèce principale, tandis que les bateaux de pêche côtière exploitent généralement toutes les espèces disponibles pendant la saison. La qualité du poisson débarqué est un autre point de comparaison important. Les excursions de pêche côtière se faisant au jour le jour, les débarquements côtiers devraient être de meilleure qualité que ceux des bateaux hauturiers dont les excursions durent environ une semaine. Or, ce n'est généralement pas le cas à cause de mauvaises pratiques de manutention et de la prédominance de la pêche à la trappe du poisson de fond côtier, particulièrement à Terre-Neuve. Cette méthode de pêche rapporte un poisson relativement petit et de qualité inférieure offrant peu de possibilités de traitement et crée, étant donné la nature saisonnière de la pêche, des problèmes de congestion dans les usines de traitement (MacKenzie 1979). Pour le marché du secteur primaire, les prix ne sont pas basés sur la qualité, de sorte que le poisson de bonne et de mauvaise qualité se vend au même prix.

APPORTS ET BÉNÉFICES DES PÊCHES DE LA CÔTE ATLANTIQUE

Si l'on exclut le capital investi pour le matériel, les engins, les quais, etc., on peut évaluer les immobilisations à près de \$495 millions, dont 67 % pour la flottille hauturière et 33 % pour la flottille côtière. Les rapports capital-rendement, basés sur l'investissement de la flottille pour une période de 5 ans allant de 1974 à 1978 sont les suivants : 1,7:1 flottille hauturière; 0,7:1 flottille côtière; 1,3:1 total. C'est donc dire qu'il faut \$1,3 d'investissement pour produire \$1 de rendement au niveau primaire. Comme prévu, ce rapport est beaucoup plus élevé pour la flottille hauturière où il faut \$1,7 de capital pour produire \$1 de rendement en comparaison avec \$0,7 dans le cas de la flottille côtière.

Les gouvernements fédéral et provinciaux ont contribué à la formation de capital dans la flottille de pêche de la côte atlantique du Canada par des programmes de subventions. Il y a deux programmes fédéraux, l'un relevant du ministère de l'Industrie et du Commerce (MIC) destiné aux chantiers navals pour les gros bateaux de plus de 75 pi de longueur; et l'autre, administré par le ministère des Pêches et des Océans (MPO), le Programme d'aide à la construction de bateaux de pêche, destiné aux pêcheurs pour des bateaux et des embarcations de moins de 75 pi de longueur. La subvention du MPO est de 35 % du coût approuvé du bateau et celle du MIC au chantier naval, bien qu'elle soit basée sur un taux de réduction annuelle dont l'objectif est de 9 % en 1983, était de 20 % en 1978.

Les activités de pêche sur la côte atlantique du Canada fournissent des emplois principalement occasionnels et à temps partiel (d'une durée de moins de 10 mo) étant donné que la plupart des 48 496 pêcheurs inscrits en 1978 pratiquaient des pêches côtières saisonnières. On ne possède pas de données précises sur le nombre de pêcheurs côtiers et hauturiers. Cependant, comme les activités de pêche hauturière durent toute l'année, on considère les pêcheurs à plein temps (ceux qui pêchent pour 10 mo et plus) comme des pêcheurs hauturiers et les pêcheurs à temps partiel ou occasionnels, comme des pêcheurs côtiers. Cette méthode de calcul est largement acceptée bien qu'il soit connu que de nombreux pêcheurs pratiquent la pêche côtière et hauturière. Pendant les mois d'hiver, certains pêcheurs côtiers trouvent de l'emploi dans les pêches hauturières. Ainsi, on peut évaluer que 43 000 pêcheurs, soit près de 88 % du total des pêcheurs inscrits, sont des pêcheurs côtiers, tandis que 6 000 sont

des pêcheurs hauturiers. Environ 50 % du nombre total de pêcheurs exploitent le poisson de fond.

Les rapports capital-travail dans les secteurs hauturier et côtier ont eu des répercussions sur ce que rapportent le travail et le capital dans ces deux secteurs. En général, le rendement du capital est faible pour la pêche hauturière à intensité de capital et plus élevé pour la flottille côtière à intensité de travail. Les salaires des pêcheurs, ou le rendement de la main-d'oeuvre, sont cependant considérablement plus élevés dans le secteur hauturier que dans le secteur côtier. Les revenus approximatifs, par personne, dans les pêches hauturières et côtières en 1978 se sont élevés à \$15,000 et \$4,000 respectivement (tableau 4).

TABLEAU 4 Revenu approximatif par personne, flottilles côtière et hauturière, 1976 et 1978

	1976		1978	
	Pêche côtière	Pêche hauturière	Pêche côtière	Pêche hauturière
Nombre de pêcheurs	35 810	4 948	42 786 ^a	5 710 ^a
Valeur moyenne du rendement par pêcheur (\$)	2,879	24,494	4,728	37,425
Revenu approximatif par personne (pêche) (\$)	2,158	9,797	3,546	14,920
Équivalent à plein temps ^b (\$)	3,699	9,797	6,078	14,920

^a Approximatif.

^b Basé sur 7 mo d'activité des pêcheurs côtiers.

Ces revenus avaient augmenté substantiellement, de 52 % pour la pêche hauturière et de 64 % pour la pêche côtière, entre 1976 et 1978. Toutefois, comme les revenus de la pêche hauturière sont basés sur des activités qui durent pratiquement toute l'année en comparaison de la pêche côtière saisonnière, les revenus moyens de la pêche côtière ont été extrapolés pour obtenir un équivalent à plein temps permettant la comparaison entre les deux secteurs. D'après ces calculs, les revenus du secteur hauturier étaient deux fois et demie plus élevés que le revenu par personne du secteur côtier pour 1978. Les faibles revenus et le caractère saisonnier des activités sont les principaux facteurs qui ont entraîné une forte dépendance des pêcheurs côtiers à l'égard des prestations sociales du gouvernement, principalement les prestations de la Commission d'assurance-chômage (CAC), qui permettent de compléter leurs revenus. En 1978, la CAC a versé aux pêcheurs de la côte atlantique des prestations brutes totalisant \$49 millions. Cependant, de nombreux pêcheurs côtiers pratiquent aussi d'autres activités comme l'agriculture, la foresterie et la construction pendant la saison morte.

Une analyse des aspects économiques des activités des bateaux en 1976 a indiqué qu'un rendement de capital qui dépasse 10 % peut être jugé approprié, car il s'agit alors d'un rendement comparable à celui des autres secteurs de l'économie (Ministère des Pêches et des Océans 1979a). Les rendements de cette nature applicables à la ressource, c'est-à-dire les profits supplémentaires, sont désignés sous le nom de rente

dans le domaine de l'économique des ressources naturelles. En se basant sur ce critère, on découvre que, pour la flottille hauturière :

- 1) la flottille de pêche du poisson de fond n'a pas obtenu de revenus appropriés. La plupart des gros bateaux de plus de 100 tonnes brutes appartenant à des sociétés ont fonctionné à perte en 1976 et 1977 (leur taux de rentabilité a probablement été nul ou de moins de 5 % en 1978); le rendement a été meilleur dans le cas des bateaux de pêche du poisson de fond de 50 à 100 tonnes brutes, dont 80 % appartiennent à des pêcheurs, mais ces rendements étaient inférieurs à 10 % en 1976;
- 2) le rendement des bateaux de la flottille de hareng était inférieur à 10 %, mais depuis 1977, grâce à l'augmentation de la valeur des prises de hareng et à la limitation de l'accès, ces bateaux pourraient obtenir des rendements de 10 % et plus;
- 3) le plus haut rendement a été celui des bateaux des flottilles de pêche du pétoncle et du homard. Dans le cas des pétoncles, le rendement du capital est maintenant de l'ordre de 20 %, tandis que celui de la flottille de homard dépasse 10 %. Il n'y a aucune étude récente de la rentabilité des bateaux de pêche de la crevette et du crabe.

Secteur du traitement du poisson sur la côte atlantique

Le secteur du traitement du poisson sur la côte atlantique comprend un grand nombre d'usines largement disséminées le long de la côte. En 1978, il y avait 601 usines en activité qui employaient 24 000 travailleurs et dont 269 étaient des usines de congélation, 58 des conserveries et 268, des usines de transformation². Ces usines varient par leur taille, par la diversité de leurs activités et par le genre de propriété allant de la propriété unique à de grandes sociétés. De nombreuses usines sont intégrées horizontalement, c'est-à-dire qu'elles sont des ramifications d'une grande société, ou verticalement, c'est-à-dire qu'elles possèdent des bateaux qui les approvisionnent. Il y a 12 sociétés à intégration verticale (à l'exclusion des coopératives de producteurs qui possèdent environ 50 usines et 90 % des gros bateaux hauturiers (plus de 100 tonnes brutes) qui alimentent environ la moitié de ces usines. Il existe également une société de la Couronne, l'Office canadien du poisson salé, qui s'occupe de la commercialisation du poisson salé produit principalement par les petites usines approvisionnées par les pêches côtières.

Les espèces de poisson de fond, qui ont représenté 53 % du volume total des débarquements en 1978, ont toujours été le produit principal du secteur secondaire de l'industrie sur la côte est. De nombreuses usines, cependant, traitent plusieurs espèces de poisson de fond, de poisson pélagique et de mollusques et crustacés à des fins de consommation humaine, et transforment les issues ou les déchets en farine ou en huile de poisson. La valeur totale des produits de l'industrie de la côte atlantique canadienne s'est élevée à \$973 millions en 1978 (tableau 5). Les produits de poissons marins représentaient 85 % du volume et 66 % de la valeur des produits, comparativement à 14 % du volume et à 33 % pour les mollusques et crustacés. La majorité

² Basé sur les données de la Direction des renseignements, ministère des Pêches et des Océans. Comme certaines usines ont plus d'une activité de traitement, le nombre total des activités dépasse le nombre total des usines.

des produits de la pêche de la côte atlantique canadienne destinés à l'alimentation sont exportés principalement vers les marchés de la côte est des États-Unis et vers l'Europe de l'Ouest, les Antilles et le Japon.

STRUCTURE ET RENDEMENT DE L'INDUSTRIE (PEART 1977)

Environ 300 usines traitent principalement le poisson de fond, 250 d'entre elles étant de propriété unique, les autres étant la propriété de partenaires, de sociétés privées, de coopératives et de sociétés d'actions. Il y a maintenant trois principales sociétés d'actions, la *National Sea Products-Nickerson*, la *Lake Group* et la *Fisheries Products*. Bien que le niveau de concentration varie selon les régions, les grandes sociétés prédominent, produisant une large part (plus de 40 %) de la production de poisson de fond de la région de l'Atlantique.

TABLEAU 5 Quantités et valeur des produits de la pêche, par principaux groupes de produits et espèces, côte atlantique (MPO 1980). Quantité (Q) en milliers de tonnes métriques, poids du produit — Valeur (V) en milliers de dollars

	1976		1977		1978	
	Q	V	Q	V	Q	V
Poisson marin						
Frais et congelé, entier ou habillé	66,5	33,5	70,2	37,5	62,2	42,2
Frais et congelé, filets et blocs	142,8	225,5	162,2	302,5	184,3	375,2
Frais et congelé, bâtonnets et portions	8,7	17,8	9,3	24,6	11,1	31,1
Fumé	5,3	6,3	4,1	5,4	5,3	10,0
Salé	25,5	43,5	24,1	54,0	24,9	60,6
Apprêté ou mariné	24,4	18,3	22,5	19,1	28,4	29,7
En conserve	15,7	33,1	17,8	48,8	20,5	44,2
Farine et huile	60,5	19,5	55,0	21,0	75,4	29,3
Oeufs	,4	,7	,6	2,7	1,2	3,6
Autres produits de poisson marin	17,4	9,6	9,1	26,5	7,7	24,9
Mollusques et crustacés						
Frais et congelé, en coquille ou en carapace	17,9	47,3	19,5	54,2	50,3	88,4
Frais, congelé, décoquillé	24,0	127,7	29,2	129,5	34,9	203,6
En conserve	1,3	12,7	2,1	19,1	2,5	21,9
Autre	3,8	1,8	4,8	3,1	5,2	4,5
Divers	127,1	3,0	8,8	2,2	8,2	3,9
Total, pêches maritimes	414,8	600,9	493,3	750,2	522,1	973,1

Dans le cas du poisson de fond on peut diviser l'industrie entre les divers types d'usines suivants :

- 1) de grandes usines à intégration verticale approvisionnées par des chalutiers, dont la capacité annuelle normale dépasse 2,3 millions de kg;
- 2) des usines de taille moyenne, c.-à-d. des usines dont la capacité annuelle normale est de 0,9 à 2,3 millions de kg; et

- 3) des petites usines dont la capacité annuelle normale est inférieure à 0,9 million de kg.

Les caractéristiques des grandes usines à intégration verticale sont les suivantes :

- faible niveau de dispersion des installations de débarquement et de traitement
- haut niveau de spécialisation dans les produits
- haut niveau de spécialisation dans les espèces, avec accent particulier sur les produits congelés
- haut niveau d'activités sur toute l'année
- organisation industrielle perfectionnée et direction « apparemment » mieux qualifiée sur le plan technique (Dunn et coll. 1974).

Les activités intégrées de pêche, de traitement et de commercialisation des usines approvisionnées par des chalutiers et fonctionnant sur toute l'année ont conduit à la réalisation d'économies d'échelle par la réduction des coûts unitaires, résultant d'une meilleure organisation des activités, d'un contrôle de l'inventaire et des contrats de vente à long terme. Les usines moyennes dont l'approvisionnement dépend des pêcheurs côtiers et semi-hauturiers sont caractérisées par la diversification des espèces, ajoutant souvent à leurs activités, le traitement de produits autres que le poisson (principalement agricoles). Elles doivent concurrencer les petites usines pour obtenir leur part de débarquements et les grandes sociétés sur le plan des traitements et des salaires. Les petites usines, qui dépendent largement de la pêche côtière à la trappe, traitent une grande partie du poisson de taille restreinte, se spécialisant dans la production de blocs congelés et traitent aussi d'autres produits que le poisson. La saison de pêche côtière du poisson de fond étant relativement courte, les petites et moyennes usines doivent se tourner vers de nombreuses activités autres que le traitement du poisson pour leur survie économique.

Le taux annuel de roulement dans l'industrie de la pêche, particulièrement dans le cas des petites et moyennes usines, est très élevé, à cause a) du peu d'exigences et des frais peu élevés sur le plan juridique pour la création ou la fermeture d'une usine et b) des faibles coûts d'investissement pour le salage et le filetage. Dans le cas critique de la capacité de congélation, la technologie et le coût unitaire des immobilisations ne variaient pas énormément entre les petites, moyennes et grandes usines de traitement. Ces dernières années, la participation à l'industrie a connu des restrictions administratives à la suite de la limitation par le gouvernement fédéral des encouragements financiers accordés aux entreprises (par l'entremise des subventions du ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) et autres) et de l'établissement d'une réglementation plus sévère sur la sécurité, l'hygiène et la qualité dans les usines.

CAPITAL-ACTIONS ET INVESTISSEMENTS

Le capital-actions amorti des usines de traitement du poisson de la côte atlantique du Canada était évalué à environ \$315 millions en 1978³. L'investissement

³ On expliquera au chapitre 2 comment ont été obtenues ces évaluations ainsi que celles qui concernent la pêche sur la côte du Pacifique et la pêche dans les eaux intérieures.

dans l'industrie pour les immobilisations, l'entretien et les réparations s'élève à près de \$28 millions par année. si l'on suppose que la part de l'investissement annuel de la région de l'Atlantique correspond à sa part de la valeur des expéditions.

L'industrie a souffert de surcapacité, ce qui a nui à son rendement économique. Cette situation a entraîné une crise économique dans l'industrie entre 1974 et 1976 et a nécessité la mise en oeuvre d'un programme gouvernemental d'aide et de rétablissement de l'industrie qui a commencé en 1975. On a mis fin au PAT en 1978. Bien qu'on puisse s'attendre à une capacité excessive dans une industrie saisonnière et qu'il soit difficile d'en évaluer les effets, on a déterminé en 1976 que les usines de la côte est pourraient probablement accroître leur production de 50 % sans aucun investissement supplémentaire (Conseil de la recherche et de la productivité 1977). Une étude préparée par le Bureau des services de vérification du ministère des Approvisionnements et Services (1975), sur un échantillon de six grandes entreprises a indiqué que celles-ci ont réalisé des profits de \$10 millions en 1973 alors qu'elles fonctionnaient à 40 % de leur capacité de traitement et qu'elles ont perdu \$7,5 millions en fonctionnant à 28 % de leur capacité en 1974, ce qui laisse supposer que le seuil de rentabilité se situerait au tiers de la capacité de traitement. Comme les débarquements sur la côte atlantique ont augmenté de 48 % depuis 1974, et en supposant qu'il n'y a pas eu d'augmentation notable de la capacité, ces usines ont probablement fonctionné à environ 50 % de leur capacité en 1978. Si ces données sont représentatives de l'industrie, les usines de traitement du poisson de la côte est devraient maintenant faire des profits.

Les pêches intérieures du Canada⁴

La gestion des pêches intérieures (dans les eaux sans marée) du Canada, dont les plus importantes sont en Ontario et dans les provinces des Prairies, est partagée par l'administration fédérale et les gouvernements des provinces respectives. Dans les Territoires du Nord-Ouest, la gestion des ressources halieutiques revient à la Couronne et, de ce fait, le gouvernement fédéral constitue la seule autorité de gestion. Le gouvernement fédéral peut légiférer quant aux saisons de pêche, aux contingents, aux limites de taille et aux engins; quant aux gouvernements provinciaux, ils se chargent des droits et des frais d'accès. En outre, les autorités provinciales s'occupent généralement de l'administration de la législation fédérale.

Malgré la délégation du pouvoir administratif aux provinces, le gouvernement fédéral est néanmoins constitutionnellement responsable de la réglementation et de la protection de toutes les pêches au Canada. Il est aussi chargé de la réglementation du commerce interprovincial et d'exportation du poisson. Cependant, étant donné la nature diffuse des responsabilités fédérales-provinciales et l'impossibilité pour le gouvernement fédéral d'exercer des droits de propriété, celui-ci est limité dans sa participation à la gestion des pêches intérieures.

⁴ Le présent chapitre est basé sur un rapport du ministère des Pêches et de l'Environnement (1978c).

Structure et rendement du secteur primaire

La production des pêches intérieures a fluctué ces dernières années d'un total record de 55 000 t en 1969 à un minimum de 40 000 t en 1976 (Ministère des Pêches et de l'Environnement 1977; Ministère des Pêches et des Océans 1979b). La production de 1978 a totalisé environ 47 000 t d'une valeur de \$32.9 millions et comprend de nombreuses espèces, dont les principales figurent au tableau 6. Elles ont été pêchées dans plus de 800 lacs répartis sur une superficie de plus de 3 millions de km². Les lacs varient en superficie de quelques kilomètres à plus 82 000 km² dans le cas du lac Supérieur. La production annuelle varie également de quelques centaines de kilogrammes pour les pêches dans les endroits éloignés du nord à plus de 17 000 t (lac Érié).

Environ 8 000 pêcheurs pratiquent la pêche dans les eaux intérieures. La plupart d'entre eux pêchent à partir de petits bateaux non pontés (esquifs de 15 à 24 pi) mus par des moteurs hors-bord pendant la saison sans glace. En hiver, les pêcheurs pêchent sur la glace au moyen de motoneiges et de toboggans motorisés. Il y a cependant certaines pêches pratiquées à bord de gros bateaux (40 à 75 pi) dans des secteurs comme le lac Érié, le lac Huron le lac Supérieur, le lac Winnipeg, le lac Winnepegosis et le Grand lac des Esclaves. En 1978, environ 320 gros bateaux ont pêché dans les eaux intérieures, employant approximativement 800 pêcheurs.

TABLEAU 6 Production des pêches intérieures par espèces et zones principales, de 1976 à 1978 (MPO 1980). Quantité (Q) en tonnes métriques, poids du produit — Valeur (V) en milliers de dollars

	1976			1977			1978		
	Prises	Valeur au débarquement	Valeur marchande	Prises	Valeur au débarquement	Valeur marchande	Prises	Valeur au débarquement	Valeur marchande
N.-B.	2 191	244	244	2 541	298	298	2 280	359	359
Québec	643	755	755	703	819	819	648	979	979
Ontario	18 645	12,513	25,026	23 529	14,555	29,110	25 413	17,161	34,322
Man.	10 832	7,062	15,174	12 540	10,231	19,334	12 830	9,644	15,242
Sask.	5 104	2,277	5,211	5 214	3,145	6,936	3 748	2,629	4,521
Alb.	1 020	579	1,298	1 131	729	1,384	997	646	1,154
T.N.-O. et Yukon	1 232	716	1,580	1 631	1,314	2,059	1 655	1,541	2,333
Total	39 667	24,146	49,288	47 289	31,091	59,940	47 571	32,959	58,910
Principales espèces	1976		1977		1978				
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V	
Éperlan	8 276	1,356	10 680	1,636	12 399	2,215			
Corégone	7 852	5,140	9 214	6,735	8 550	7,799			
Perchaude	3 322	5,141	4 794	5,785	4 936	6,877			
Doré jaune	4 572	5,491	5 697	8,933	4 339	6,994			
Grand brochet	3 383	876	3 888	1,109	3 920	1,588			
Cisco	2 073	1,678	1 923	1,419	1 972	1,537			
Doré noir	1 689	1,456	1 595	1,793	1 335	1,079			
Traite	840	494	968	692	693	679			
Carpe	293	138	911	159	711	106			
Autre	7 367	2,376	7 619	2,830	8 716	4,085			
Total	39 667	24,146	47 289	31,091	47 571	32,959			

La structure et le rendement du secteur primaire de la pêche commerciale dans les eaux intérieures varient tout autant que la nature des lacs et les taux de production. Il est donc difficile de généraliser le rendement économique. Il existe de nombreux programmes de financement fédéraux et provinciaux, le gouvernement fédéral offrant des subventions pour les bateaux et des programmes de soutien des prix; les gouvernements provinciaux, à l'exception de l'Alberta, offrent des subventions pour le transport qui peuvent s'élever à près de 20 cents la livre, tandis que les Territoires du Nord-Ouest ont des programmes de soutien des prix tant pour les pêcheurs que pour les usines. La production des pêches commerciales rapportant peu et les programmes d'aide et d'encouragement fédéraux et provinciaux étant très nombreux, on peut considérer le secteur primaire et cette industrie en général comme comme une activité à rendement économique marginal.

Les pêcheries commerciales dans les eaux intérieures du Canada peuvent être classées selon leurs possibilités d'expansion économiques comme suit : 1) économiquement accessibles; 2) marginalement accessibles, et 3) économiquement inaccessibles. En 1977, environ 44 % de la production provenaient de pêcheries de la catégorie (1), 27 % de pêcheries de la catégorie (2) et 29 % de pêcheries de la catégorie (3).

Pêcheries économiquement accessibles — La pêche commerciale existe depuis relativement longtemps dans ces pêcheries étant donné l'avantage que présente la facilité du transport de la production vers les marchés. Elles sont souvent caractérisées par un excédent de travail et de capital relativement au potentiel de production de la ressource. Dans ces circonstances, les marges de profit sont minces et le coût de production est à peu près égal ou supérieur à la valeur de la production. Cette situation est encore aggravée par une réglementation qui, bien qu'elle vise à protéger les populations de poisson, restreint l'efficacité de la production.

Pêcheries marginalement accessibles — Il s'agit de celles qui sont un peu plus éloignées des marchés et des réseaux de transport existants, de sorte que l'avantage des pêches commerciales en est diminué. Le transport est la principale contrainte à l'expansion ou au maintien d'une industrie économiquement rentable. En général, il n'y a pas d'excédent de travail et de capital, comme c'est le cas dans les pêcheries accessibles. C'est-à-dire que les populations de poisson ne sont habituellement pas surexploitées. Par conséquent, ce sont les conditions géographiques et économiques et non pas les ressources qui constituent les facteurs limitatifs de la production du poisson.

Pêcheries économiquement inaccessibles — À cause de leur situation géographique, ces pêcheries se situent en deçà de la marge de rentabilité économique. Elles sont caractérisées par de faibles revenus par rapport à la main-d'oeuvre et au capital investis et elles sont maintenues uniquement grâce à des subventions gouvernementales perpétuelles principalement liées à des objectifs sociaux. Étant donné le coût du transport, il est à peu près impossible que le capital rapporte à long terme et que l'on accorde à la main-d'oeuvre le salaire minimum. Dans la mesure où capital et travail ne rapportent pas des profits comparables aux autres secteurs, on peut avancer que les pêcheries économiquement inaccessibles souffrent également d'un excédent de travail et de capital.

Secteur du traitement du poisson des eaux intérieures

En général, on observe deux structures fondamentales, basées sur le potentiel de productivité de la ressource, les techniques de pêche employées et les systèmes de commercialisation et de distribution utilisés.

- 1) Dans le nord-ouest de l'Ontario, au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans les Territoires du Nord-Ouest, ce secteur se caractérise par un grand nombre de petits producteurs (environ 3 000 entreprises de pêche) qui vendent leurs prises à un seul acheteur, l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Cette structure de commercialisation ressemble à celle du monopsonne. Les contributions individuelles de ces entreprises représentent une part minime de la production totale.
- 2) En dehors de la zone d'activité de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, la structure est plus concurrentielle. Bien qu'il existe un grand nombre de petites entreprises de pêche, les pêcheries comme le lac Érié alimentent des flottilles de grosses entreprises de pêche productives et hautement perfectionnées. Pour vendre leur production, les pêcheurs ont accès à un plus grand nombre d'acheteurs et de producteurs et certaines entreprises de pêche sont suffisamment grandes pour s'occuper elles-mêmes de leur commercialisation.

Il y a plus de 400 établissements, c.-à-d. usines de traitement et d'emballage, dans le secteur des pêches intérieures, dont la production s'est élevée à plus de \$60 millions en 1978. De ce nombre, 133 sont des usines de traitement du poisson qui, en 1978, ont employé 1 149 travailleurs et ont été en activité, en moyenne, pendant 7 mo. La distribution provinciale de ces usines est la suivante :

	Usines enregistrées ^a	Période moyenne d'activité (Mois)
Ontario	54	9
Manitoba	46	6,8
Saskatchewan	19	s.o.
Alberta	8	8,3
Territoires du Nord-Ouest	6	4,2
Total	133	7,2

^a Tiré de la liste des usines enregistrées de la Direction de l'inspection, ministère des Pêches et des Océans.

Étant donné la vaste étendue géographique et le nombre de compétences politiques dans le secteur des pêches intérieures, la structure et le rendement du secteur secondaire de l'industrie de la pêche commerciale (c.-à-d. la manutention du poisson, le transport et le traitement) ne sont pas entièrement compris. Le rendement de ce secteur est cependant grandement influencé par le lieu puisque les coûts de transport constituent une restriction majeure, ainsi que par la grandeur de l'usine et la période d'activité. Pour la région d'activité de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce (le nord de l'Ontario, les provinces des Prairies et les Territoires du Nord-Ouest), une étude du ministère des Pêches et des Océans (Topolniski 1976) a permis d'établir les pourcentages suivants des coûts par rapport aux ventes brutes

pour la période de 1976 à 1977 :

	Ventes d'été	Ventes d'hiver	Total
Ventes brutes	100	100	100
Commercialisation	11	9	10
Traitement	17	14	15
Mise en conserve	12	14	13
Transport	9	8	9
Matériaux bruts	53	55	53

L'étude a également indiqué que le rendement économique des activités de traitement dans cette région était bas et souvent nul, ce qui n'est pas révélateur d'une industrie saine. Plus de 70 % de la production des pêches intérieures sont commercialisés aux États-Unis, le reste étant destiné au marché national, à l'Europe et au Japon.

Industrie de la pêche du Canada sur la côte du Pacifique

Sur la côte du Pacifique, les pêches canadiennes se pratiquent dans la zone de 200 milles, exception faite d'une petite portion qui relève de la compétence américaine sur l'Alaska. Le plateau continental étant étroit, les activités de pêche se déroulent à l'intérieur d'une zone de 50 milles (fig. 2). La structure de l'industrie halieutique de la côte ouest, qui diffère considérablement de celle de la côte est, dépend elle aussi de facteurs tels que l'abondance des ressources, la situation géographique et le plan de gestion. Ainsi, il s'agit d'une pêche côtière ou littorale sans structure côtière et hauturière distincte; l'organisation des usines est également différente, leur nombre étant plus limité et leur concentration plus grande.

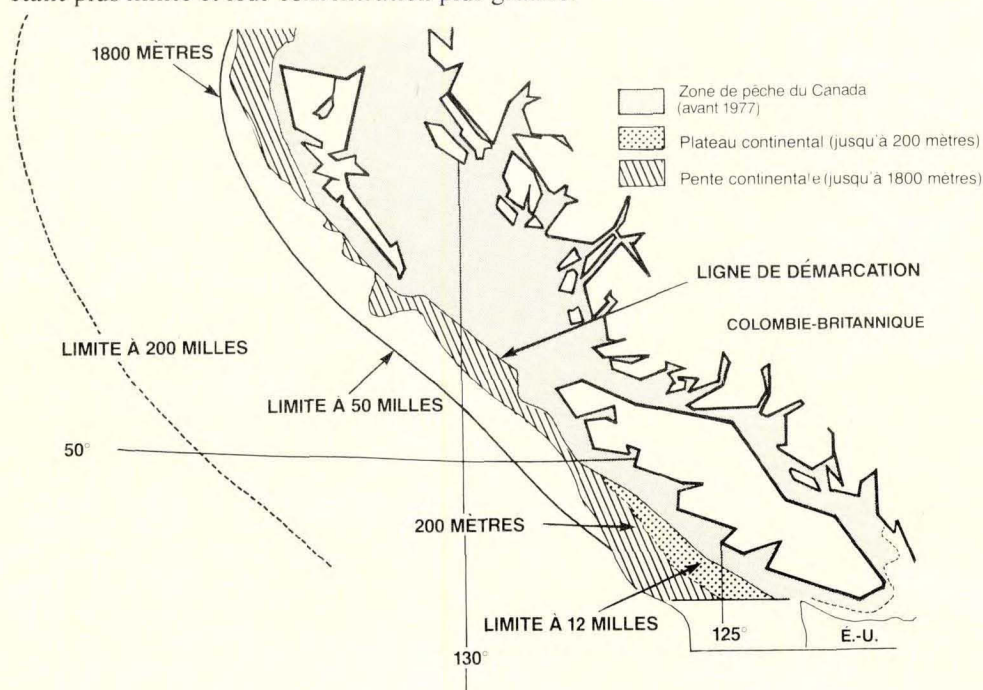


FIG. 2 Limites de la zone de pêche canadienne, côte du Pacifique

Structure et rendement du secteur primaire

Le secteur primaire des pêches sur la côte du Pacifique repose sur trois principales espèces, soit le saumon, le hareng et le flétan (pêché au large de l'Alaska), mais comprend également de nombreuses autres espèces, principalement le poisson de fond et les mollusques et crustacés. Les débarquements qui proviennent de ce secteur ont quelque peu fluctué depuis 1968, passant d'un minimum de 88 000 t en 1969 à un sommet de 184 000 t en 1973 (Ministère des Pêches et de l'Environnement 1977). En 1978, les débarquements de poisson sur la côte du Pacifique ont atteint 193 000 t d'une valeur de \$252 millions (tableau 7). Le saumon, le hareng et le flétan représentaient respectivement 63, 23 et 7 % ou, globalement, 93 % de la valeur totale des débarquements.

TABLEAU 7 Débarquements des principales espèces sur la côte du Pacifique du Canada, de 1976 à 1978 (MPO 1980). Quantité (Q) en milliers de tonnes métriques — Valeur (V) en millions de dollars

Espèces	Q			V		
	1976	1977	1978	1976	1977	1978
Poisson pélagique	140,5	166,0	158,1	116,1	141,6	215,7
Saumon	57,5	65,5	70,5	91,9	108,6	158,1
Hareng	81,1	97,2	81,4	23,4	32,5	56,8
Poisson de fond	31,3	29,7	32,1	21,1	18,3	25,9
Flétan	7,3	5,3	5,2	15,0	11,2	16,8
Morue	12,2	10,1	8,7	3,6	3,9	4,5
Mollusques et crustacés	9,0	8,7	8,5	4,7	6,3	8,0
Crevette	3,5	2,8	1,6	1,5	1,7	1,9
Crabe	1,0	1,0	1,2	1,0	1,2	1,8
Total des espèces commerciales	180,9	204,4	198,7	141,9	167,9	252,2

La proportion des prises des trois principales espèces exploitées fluctue considérablement d'une année à l'autre et on constate des variations annuelles marquées des niveaux des prises ainsi que des prix de toutes les espèces. Les prix ont néanmoins augmenté au cours des dernières années, certaines espèces comme le flétan, dont les débarquements ont diminué de façon constante, ayant connu les hausses les plus fortes.

RÉGIME DE GESTION

Les principales pêches pratiquées sur la côte du Pacifique font l'objet d'une gestion et d'une réglementation rigoureuse avec limitation de l'accès. La pêche du saumon est réglementée par l'application de restrictions à la délivrance de permis à l'égard des bateaux (permis de catégories A ou B, compte tenu du volume des

prises)⁵, aux saisons de pêche, aux zones et aux engins. Dans le cas de la pêche lucrative du hareng plein, on impose des contingents (rendements prévus), on limite la délivrance de permis aux pêcheurs, on fixe des saisons de pêche et on place des restrictions à l'égard des engins. L'accès à la pêche du poisson de fond au chalut est limité et il y a des contingents (TPA) à respecter. Pour la pêche des mollusques et crustacés, les mesures sont nombreuses mais l'accès n'est pas limité, sauf dans le cas de la pêche de l'ormeau que seuls un petit nombre de pêcheurs sont autorisés à pratiquer.

APPORTS ET BÉNÉFICES DES PÊCHES DE LA CÔTE DU PACIFIQUE

L'abondance des ressources et le régime de gestion ont eu une influence importante sur la main-d'oeuvre et le capital investi dans les pêches de la côte du Pacifique. La limitation de l'accès et l'existence de meilleurs débouchés et de meilleurs prix pour les produits de la pêche, ont entraîné une hausse considérable des revenus et des recettes provenant des pêches.

En 1978, 7 264 bateaux, d'une valeur de \$368,5 millions, pêchaient sur la côte du Pacifique. Le tableau 8 en donne la répartition selon la taille :

TABLEAU 8 Taille des bateaux de la flottille du Pacifique en 1978 (MPO 1980)

	Nombre	Valeur (milliers de \$)
Moins de 10 tonnes brutes	4 305	72,246
de 10 à 24,9 tonnes	2 224	134,435
de 25 à 49,9 tonnes	423	63,970
de 50 à 99,9 tonnes	209	56,244
100 tonnes et plus	103	41,594
Total	7 264	368,489

La tendance va à l'utilisation des bateaux de grande taille, techniquement perfectionnés et plus coûteux. Il s'ensuit une situation où, malgré les efforts du gouvernement fédéral pour limiter l'accès, et la suppression du Programme d'aide du ministère des Pêches et des Océans à la construction de bateaux de pêche en 1975, les pressions exercées sur les ressources halieutiques exploitables demeurent très élevées. Le tableau 9 donne la valeur moyenne par catégorie de bateau en 1972 et 1977.

⁵ Dans le cadre du programme de limitation des permis de pêche du saumon établi en 1968, les bateaux ont été classés en trois catégories, A, B ou C, selon leurs débarquements, ceux qui en rapportaient le plus se classant dans la catégorie A. Les bateaux de la catégorie C, dont les débarquements sont les moins élevés, ont été exclus de la pêche du saumon et autorisés à exploiter d'autres espèces. Les bateaux de la catégorie B, devaient se retirer de la pêche après dix ans d'exploitation.

TABLEAU 9 Valeur marchande moyenne par catégorie de bateau — Pêches sur la côte du Pacifique — années choisies

	1972 (taux actuel de \$)	1977	% de variation
Tous les senneurs de saumon, avec permis	50,900	175,000	244
Senneurs de saumon à un engin	44,900	117,300	161
Senneurs de saumon polyvalents	61,000	218,300	258
Tous les bateaux de pêche du saumon aux filets maillants, avec permis	11,000	30,000	173
À un engin	9,000	23,800	164
Polyvalents	15,300	37,300	144
Tous les bateaux de pêche à la traîne	19,200	51,700	169
À un engin	18,400	50,100	172
Polyvalents	30,000	60,000	100

En 1977, la valeur de tous les bateaux de pêche a été approximativement trois fois plus élevée qu'en 1972. L'augmentation du prix unitaire moyen des bateaux, qui est passé de \$17,000 en 1972 à \$49,600 en 1977, est due à la hausse du nombre de bateaux polyvalents de grande taille, des coûts de construction navale, de la valeur des débarquements, ainsi qu'à la capitalisation des droits d'accès sous un régime de limitation de l'accès par la réduction du nombre de permis. La valeur marchande des permis varie actuellement de 31 à 39 % de la valeur totale du bateau.

Le nombre d'emplois dans le secteur primaire des pêches sur la côte du Pacifique, qui s'est élevé à environ 14 000 en 1976, est passé à 16 785 en 1978, en raison des prix élevés des oeufs de hareng et du saumon. Environ 1 employé sur 8 est un Indien, comparativement à 1 sur 5 au début des années 1960. Depuis le milieu de la décennie de 1960, le nombre de postes occupés par des Indiens a diminué, surtout à cause des programmes de limitation de l'accès et de rachat du gouvernement fédéral. Cependant, le Programme d'aide aux pêcheurs indiens, instauré en 1969 et dans le cadre duquel des subventions et des prêts sont offerts aux pêcheurs indiens pour l'achat ou l'amélioration d'un bateau, a contribué au maintien de la participation des Indiens.

Les données sur la durée des activités de pêche révèlent que, pendant la période qui a suivi l'instauration de la limitation de l'accès (soit de 1967 à 1978), le nombre moyen de jours de pêche par catégorie de bateau n'a que légèrement fluctué. Les activités de pêche de tous les bateaux avec permis ont duré entre 45 et 52 jours, celles des bateaux à un engin ayant duré de 33 à 48 jours et celles des bateaux polyvalents s'étant échelonnées sur 48 à 66 jours. Voici les données de 1976 sur le nombre moyen

de membres d'équipage et de semaines de pêche pour chaque catégorie de bateau :

Catégorie de bateau	Équipage moyen	Nombre moyen de semaines de pêche
Polyvalent — pêche à la senne du saumon et hareng plein	5,4	19
Pêche du saumon à la senne — un engin	4,9	14
Hareng plein	5,9	3
Polyvalent — pêche du saumon aux filets maillants/à la traîne	1,2	18
Pêche du saumon aux filets maillants — un engin	1,0	13
Pêche à la traîne — un engin	1,4	16
Pêche aux filets maillants — bateaux plats de pêche du hareng plein	2,3	2-3
Pêche de l'ormeau	2,8	11

NIVEAUX DES BÉNÉFICES ET DES REVENUS

Comparativement aux autres pêcheries du Canada, la côte du Pacifique engendre des revenus bruts et nets plus élevés, et les pêcheurs dépendent moins de sources de revenu complémentaires. Il n'existe pas de données sur les bénéfices et revenus nets périodiques qui doivent par conséquent être évalués d'après les bénéfices bruts des bateaux (tableau 10).

TABLEAU 10 Revenu brut par catégorie de bateaux, en milliers de dollars, 1973 et 1977

	1973	1977
Tous les bateaux avec permis	22,8	25,8
Permis de bateau de catégorie A	26,0	30,0
Permis de bateau de catégorie B	3,4	6,5
Permis de bateau de catégorie C	14,9	18,0
Tous les bateaux polyvalents	22,8	41,4
Senneurs de saumon	124,9	146,3
Senneurs de hareng	175,0	181,9
Bateau de pêche du saumon aux filets maillants	19,1	18,7
Bateau de pêche à la traîne	17,5	29,7
Tous les bateaux à un engin	16,9	18,3
Senneurs de saumon	67,9	50,2
Senneurs de hareng	12,0	69,4
Chalutiers	76,0	62,3

En général, tous les bateaux ont rapporté des revenus moyens plus élevés, en particulier ceux de la catégorie A. En 1973, 33 % de tous les bateaux avec permis ont rapporté des revenus bruts d'au moins \$20,000; en 1977, ces revenus bruts se sont accrus de 36 %. Selon une étude du rendement économique de différents bateaux de la flottille, réalisée en 1976, le rendement net de l'investissement était de 10 % pour les senneurs de saumon à un engin, alors que celui des bateaux polyvalents de pêche du saumon et d'oeufs était de 11 % (Gislason 1976).

Il faut remarquer un aspect important : les bateaux de pêche de la côte du Pacifique recueillent leurs revenus bruts durant une période de pêche relativement courte. La pêche du hareng plein est peut-être un exemple classique d'exploitation lucrative, car les senneurs de hareng ont réalisé le gros de leurs revenus bruts en 3 sem d'exploitation. Compte tenu du rendement net de 1976 mentionné ci-dessus, il est certain que les pêcheurs tirent de la pêche des profits élevés et, par conséquent, un rendement considérable. Une partie de ces profits est investie dans l'amélioration des bateaux, ce qui porte à croire qu'il y a surinvestissement dans la flottille⁶. Les données sur la valeur de la flottille en font foi dans une certaine mesure; elles révèlent en effet que, dans le secteur des pêches canadiennes, la flottille de la côte du Pacifique est celle où les investissements sont les plus grands.

L'industrie du traitement du poisson sur la côte du Pacifique

En 1978, 114 usines étaient en activité sur la côte du Pacifique. Ces usines, qui employaient environ 4 000 travailleurs, ont produit 126 000 t d'une valeur de \$517,6 millions (tableau 11).

TABLEAU 11 Quantité et valeur des produits de la pêche de la côte du Pacifique, par principaux groupes de produits, 1977 et 1978 (MPO 1980). Quantité (Q) en tonnes métriques — Valeur (V) en milliers de dollars

	1977		1978	
	Q	V	Q	V
Poisson marin				
Frais et congelé, entier ou habillé (Saumon)	46 718 (19 855)	113,002 (86,411)	51 967 (27 011)	185,023 (148,993)
Frais et congelé, filets et blocs	4 766	10,080	7 423	17,755
Frais et congelé, bâtonnets et portions	2 666	5,444	1 328	3,650
Fumé (Saumon)	1 004 (326)	4,026 (2,629)	541 (330)	3,881 (3,127)
Salé	186	69	895	623
Apprêté ou mariné	446	1,923	912	6,023
En conserve (Saumon)	29 339 (29 326)	123,021 (122,987)	24 670 (24 535)	115,921 (115,914)
Farine et huile	11 678	5,016	13 887	6,083
Autres produits du poisson marin (Oeufs de hareng)	11 830 (8 106)	92,834 (74,938)	17 339 (7 271)	164,677 (133,264)
Mollusques et crustacés				
Frais et congelé, en coquille ou en carapace	1 952	4,259	2 841	5,799
Frais et congelé, décoquillé	927	4,448	828	5,426
En conserve	581	456	675	706
Autres	51	132	53	109
Divers	—	—	—	—
Total, pêches maritimes	112 289	364,801	125 924	517,557

⁶ La question de la surcapitalisation a été étudiée lors du Colloque de Powell River, *Economic Rationalization of Canada's Commercial Fisheries*, Powell River (C.-B.), 1978.

Des données comparatives de 1972 à 1977 révèlent que, par rapport à la production totale, la proportion de produits du saumon, qui occupaient un rang élevé, est passée de 75 % pour la période de 1972 à 1974 à 52 % en 1978. L'exploitation des oeufs de hareng, compris dans les autres produits du poisson marin, s'est intensifiée considérablement, la valeur moyenne des ventes annuelles s'étant élevée à \$133 millions en 1978, soit 26 % des ventes des produits de cette année, comparativement à \$24 millions (de 1973 à 1975) et à \$52 millions en 1976.

STRUCTURE ET RENDEMENT DE L'INDUSTRIE

En 1978, 120 usines de traitement du poisson étaient en activité et employaient environ 4 200 travailleurs. La nature des usines varie, allant de grandes usines polyvalentes pratiquant à peu près tous les types de traitement à de petites usines remplissant une seule fonction. On peut diviser ces usines en cinq catégories principales :

- 1) Conserveries — principalement le traitement du saumon, mais aussi la mise en conserve du thon, du hareng, des clams, du crabe et des crevettes
- 2) Établissements de poisson salé — usine de saumurage
- 3) Établissements de poisson frais et congelé — traitement du poisson de fond, habillage et congélation du saumon, du flétan et d'autres espèces, et traitement du hareng
- 4) Entrepôts de poisson congelé — congélation et entreposage des produits de la pêche en vue de leur traitement ultérieur ou de leur mise en marché
- 5) Usines de réduction — traitement des issues de poisson provenant des usines de traitement, afin de les convertir en farine ou en huile de poisson.

Selon les données du ministère des Pêches et des Océans, des 117 usines de transformation du poisson en activité en 1977, 56 (y compris 31 usines de congélation et 10 usines de réduction) traitaient le hareng plein, activité très lucrative, comparativement à 52 usines en 1976. Il y avait également 17 conserveries pour le traitement des prises commerciales de saumon, 4 pour le traitement des prises sportives de saumon et 35 établissements d'entreposage à froid pour le saumon et les autres espèces. Un total de 50 usines ont traité des mollusques et crustacés, dont 19 produisent des huîtres décoquillées et en conserve; 17 usines ont mis en conserve et congelé des crevettes et du crabe. En outre, 11 usines de l'industrie du poisson de fond ont produit principalement des blocs et des filets.

Le nombre des conserveries de saumon a cependant diminué, les nouvelles usines produisant surtout des produits frais et congelés. Les investissements nécessaires pour produire du poisson frais et congelé sont considérablement inférieurs à ceux de la mise en conserve et, par conséquent, le niveau de concurrence semble être plus élevé dans ce secteur que dans celui de la conserverie. Des données comparatives sur la concentration dans le secteur du traitement des fruits de mer révèlent que les 4 plus grandes conserveries ont produit 81 % du rendement total en 1976 (les 2 plus importantes ayant produit 68 %), comparativement à 65 % dans le secteur des produits frais et congelés. Bien qu'elles dépendent grandement du saumon, la plupart des entreprises de traitement du saumon frais et congelé offrent une gamme de produits diversifiés et produisent de plus en plus d'oeufs de hareng, de poisson de fond entier et paré, ou en filets et en blocs.

CAPITAL-ACTIONS, CAPACITÉ D'UTILISATION ET INVESTISSEMENTS

Le capital-actions de l'industrie du traitement du poisson de la côte du Pacifique est évalué à environ \$166 millions, l'investissement annuel pour les immobilisations et les réparations s'élevant à environ \$15 millions. On note de toute évidence une surcapacité dans ce secteur. Étant donné le caractère saisonnier des pêches, la capacité de traitement est utilisée au maximum pendant 20 à 26 sem, et le plus souvent, pendant 15 sem. Dans l'ensemble, on estime que la capacité des entreprises traitant principalement le saumon est deux fois plus importante que les niveaux de production récents. Dans le secteur des conserveries, la capacité hebdomadaire (une équipe — 5 jours) a permis d'absorber la production record de 1973 et est par conséquent plus que suffisante pour absorber la production récente. La capacité de congélation est environ trois fois supérieure aux niveaux normaux de stocks en entrepôts. La capacité de réduction en farine est cependant insuffisante dans le secteur du hareng plein, étant donné que, après l'extraction des oeufs, le hareng est habituellement limité à être réduit en farine et en huile, parce qu'il a été gardé dans la saumure. Il ne s'agit pas d'un problème grave puisqu'on utilise de moins en moins la saumure et qu'on tend à congeler le hareng qui peut ainsi être utilisé à des fins alimentaires.

La surcapitalisation et la surcapacité, particulièrement dans le cas des conserveries, devraient limiter le nombre de nouveaux participants dans ce secteur, en raison de la baisse des revenus. Cependant, pour certaines entreprises spécialisées dans le traitement des espèces de poisson de fond (exception faite du flétan), du hareng plein et des mollusques et crustacés, le taux de création de nouvelles entreprises est et demeurera relativement élevé, parce que les perspectives d'expansion sont prometteuses et que les exigences sur le plan de l'investissement, des techniques et de la gestion, sont relativement limitées.

MARCHÉS DES PRODUITS DE LA PÊCHE DE LA CÔTE DU PACIFIQUE

Les pays membres de la Communauté économique européenne, les États-Unis, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont les principaux marchés d'exportation des produits du saumon de la côte canadienne du Pacifique. Le marché national absorbe environ 43 % de la production. Sur les marchés d'exportation, les produits japonais, américains et soviétiques sont ceux qui font la plus forte concurrence aux produits de la côte ouest. Or, dans les principaux pays producteurs, les débarquements ont accusé une baisse et, par conséquent, le Canada a gagné une part plus importante du marché. La diminution de l'offre et l'accroissement de la demande dans l'ensemble, ont occasionné une augmentation soutenue des prix sur les marchés national et étrangers.

Depuis 1972, la côte du Pacifique est devenue un important exportateur d'oeufs de hareng au Japon, et en 1975, elle en est devenue le principal fournisseur, ses plus importants concurrents étant la Chine et les États-Unis. En 1977, les exportations canadiennes d'oeufs de hareng se sont élevées à 12 224 t d'une valeur de \$87 millions (correspondant à environ 89 % du total des importations japonaises d'oeufs de hareng); en 1978, elles avaient atteint 9 295 t d'une valeur de \$116 millions. Sur le marché japonais, le prix des oeufs de hareng est élevé, puisqu'il s'agit d'un mets de gourmet associé à des fêtes ou à des célébrations religieuses, mais il est très sensible aux fluctuations de l'offre.

Pour les produits de poisson de fond, le marché est principalement local mais, dans l'Est du Canada, il y a de plus en plus de débouchés pour les produits semi-préparés et entièrement préparés. Les blocs et les filets représentent environ 25 % des exportations des récentes années. Sur le marché japonais, il y a des perspectives pour la morue charbonnière, le sébaste et autres espèces de scorpènes.

La plupart des mollusques et crustacés qui sont traités sont destinés au marché local, mais on en exporte des quantités de plus en plus importantes au Japon et aux États-Unis. Le marché de l'ormeau, de la crevette commune et de la crevette rose est en pleine expansion au Japon, tandis que celui des huîtres, des clams, des crevettes communes et des crevettes roses est en pleine expansion dans le midwest américain.

CHAPITRE 2

Perspectives à moyen terme jusqu'en 1985 Industrie de la pêche commerciale du Canada

Dans le présent chapitre, nous examinerons la situation de l'industrie des pêches du Canada de 1978 dans son contexte national; nous y ferons également des prévisions à son égard jusqu'en 1985, afin d'indiquer le rôle qu'elle peut jouer dans l'expansion économique du Canada.

Les pêches commerciales du Canada : vue d'ensemble

En 1978, le secteur primaire des pêches canadiennes a produit 1 358 milliers de t de poisson d'une valeur de \$653 millions (tableau 12).

TABLEAU 12 Débarquements et production de l'industrie canadienne de la pêche, dans les principales régions, 1978 (MPO 1980). Quantité (Q) en milliers de tonnes métriques — Valeur (V) en millions de dollars

	Atlantique		Pacifique		Eaux intérieures		Total Canada	
	Q	V	Q	V	Q	V	Q	V
Débarquements	1 153,2	416,0	198,7	252,2	47,6	33,0	1 399,5	701,2
Production	522,1	973,1	125,9	517,6	41	63,1	689,0	1 553,8
Valeur ajoutée ^a		557,1		265,4		33,0		852,6
Valeur ajoutée (comme % de la production)		(57 %)		(51 %)		(52 %)		(55 %)
Rapport des matières premières et des produits finis	2,2:1		1,6:1		1,1:1		2,1:1	

^a À noter qu'il ne s'agit pas de valeur ajoutée au sens strict, puisqu'il faut déduire des ventes brutes le coût des matériaux et fournitures, du combustible et de l'électricité.

Dans le cadre des pêches canadiennes en 1978, 1 153 milliers de t d'une valeur de \$416 millions ont été débarquées sur la côte de l'Atlantique; 199 000 t d'une valeur de \$252 millions ont été débarquées sur la côte du Pacifique, et 48 000 t d'une valeur de \$33 millions provenaient des pêches en eaux intérieures. La valeur des débarquements de la côte de l'Atlantique représentait 59 % du total, ceux du Pacifique 36 % et ceux des pêches intérieures 5 %. La figure 3 donne les fluctuations du volume et de la valeur de ces débarquements de 1968 à 1978.

Le secteur secondaire de l'industrie a produit à partir des débarquements un total de 689 000 t de produits du poisson, d'une valeur de \$1,554,000 consistant principalement en produits alimentaires destinés à la consommation humaine (87 % du volume et 97 % de la valeur) et en sous-produits et produits industriels. Le secteur de la côte de l'Atlantique en a produit 522 000 t d'une valeur de \$973 millions, la production sur la côte du Pacifique s'élevant à 126 000 t d'une valeur de \$518 millions et celle de la pêche en eaux intérieures représentant 41 000 t d'une valeur de \$63 millions. Ainsi, l'industrie de la côte de l'Atlantique a produit 76 % du volume et 63 % de la valeur des produits de la pêche, tandis que celle de la côte du Pacifique a produit 18 % du volume et 33 % de la valeur.

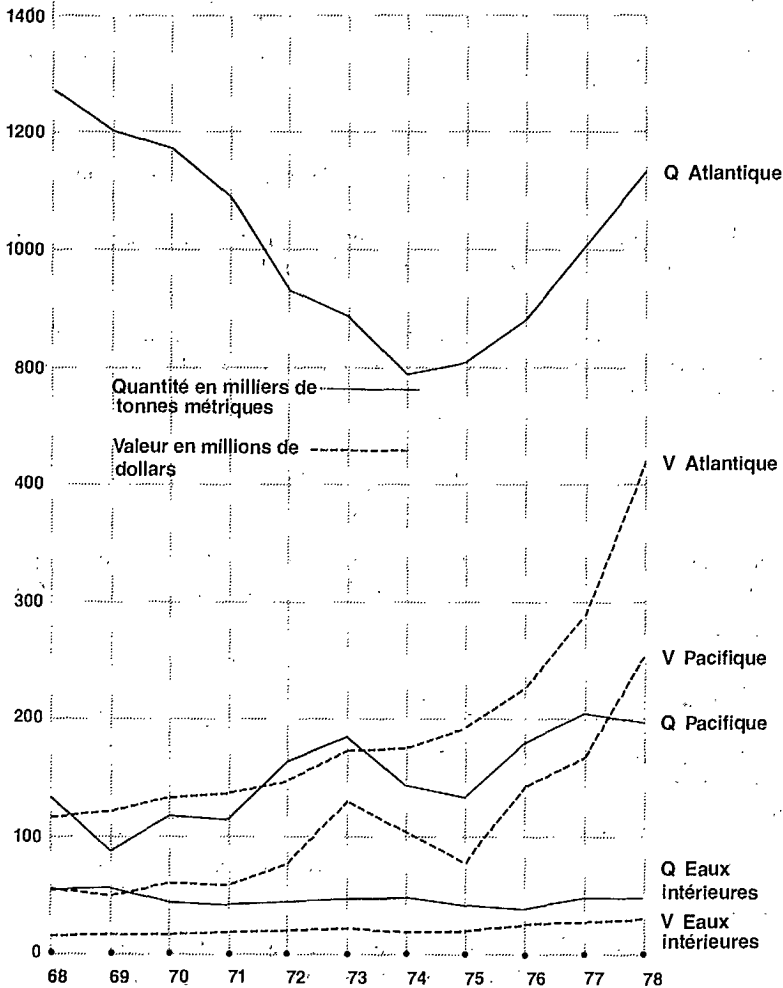


Fig. 3 Volume et valeur des débarquements provenant des pêches canadiennes, dans les principales régions, de 1968 à 1978

secteurs halieutiques des principales régions, différences découlant de la diversité des ressources, de la structure de l'industrie, de la situation géographique et des conditions du marché. En général, en raison du type d'activités de pêche, de la situation géographique et des conditions du marché (formes de produits demandés), la transformation sur la côte de l'Atlantique a dû être plus poussée que dans le cas des produits de la côte du Pacifique et des eaux intérieures.

Apports et bénéfices

En raison de la nature de propriété commune et du libre accès qui caractérisent le secteur primaire des pêches, ses activités sont habituellement associées à un apport excessif de capital et de travail (Gordon 1953). Dans le secteur secondaire, la même situation tend à se produire parce que les coûts d'investissement pour la création d'une usine ne sont pas élevés. C'est pour ces raisons qu'au cours des années 1960 et au début des années 1970, alors que le libre accès était en vigueur, l'industrie halieutique canadienne a été caractérisée par un excédent de capacité, au niveau de la flottille et des usines de traitement qui s'est traduit, dans ces deux secteurs, par des revenus relativement peu élevés. Le tableau 13 donne l'apport en travail et en capital dans l'industrie pour 1976 et 1978.

TABLEAU 13 Apports, Industrie canadienne de la pêche en 1976 et 1978

	1976				1978			
	Atl.	Pac.	Int.	Total	Atl.	Pac.	Int.	Total
Secteur primaire								
N ^{bre} de pêcheurs	40 785	14 018	8 582	63 385	48 496	16 785	8 291	73 572
Production brute par pêcheur (\$)	5,494	10,119	2,813	5,773	8,578	15,025	3,975	9,530
N ^{bre} de bateaux ^a	28 618	7 494	1 769	37 881	30 728	7 264	1 759	39 751
Valeur des bateaux (\$ milliers) ^b	240,970	305,150	9,541	555,611	495,506	368,489	12,480	876,475
Secteur secondaire								
N ^{bre} d'usines	611	135	n.d.	1 146	601	120	133	854
Grandes usines ^c	241	50	26	317	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Valeur approx. des usines (\$ milliers)	243,932	128,511	24,195	396,638	315,016	165,959	31,245	512,220
N ^{bre} de travailleurs	14 738	3 830	1 000	19 586	24 000	4 200	1 149	29 349
Revenu moyen par travailleur (\$)	11,846	16,160	13,480	13,665	13,872	18,621	15,785	16,000 ^d

^a N^{bre} approximatif de bateaux basé sur la proportion de pêcheurs par rapport au nombre de bateaux en 1976.

^b Valeur des bateaux basée sur l'augmentation moyenne de la valeur par bateau, de 1974 à 1976.

^c Il s'agit d'usines, dont la valeur des produits manufacturés s'élève à au moins \$50,000 (Statistique Canada 1978).

^d Données approximatives basées sur l'accroissement du taux salarial entre 1976 et 1978.

Depuis le milieu des années 1970, on a néanmoins limité l'accès plus rigoureusement. En conséquence, on délivre un nombre limité de permis pour la plupart des pêches ce qui, avec d'autres mesures, par exemple les contingents, les saisons de pêche, etc., élimine assez efficacement le libre accès. Suite à l'application de cette politique, à l'amélioration de la situation des ressources et des conditions du marché,

le secteur primaire, en particulier sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, semble en voie de connaître des revenus plus élevés. Sur les deux côtes, certaines pêches engendrent désormais des revenus et profits considérables, par exemple les pêches du saumon et du hareng sur la côte du Pacifique et celles du pétoncle, du homard et du hareng (baie de Fundy) sur la côte de l'Atlantique.

En 1978, environ 73 000 pêcheurs ont participé au secteur primaire de l'industrie halieutique canadienne, soit 48 000 pour les pêches de l'Atlantique, 17 000 pour celles du Pacifique et 8 000 pour les pêches intérieures. Ces pêcheurs ont exploité environ 40 000 navires et bateaux d'une valeur approximative de \$876 millions. La valeur moyenne de la production par pêcheur s'est élevée à \$4,000 dans le cas des pêches intérieures, à \$9,600 pour les pêches de l'Atlantique et à \$15,000 pour celles du Pacifique. Compte tenu de ces données, voici les revenus nets approximatifs des pêcheurs. Il s'agit de données basées sur les revenus par rapport à la main-d'oeuvre qui, selon les évaluations du ministère des Pêches et des Océans, représentent 75 % de la valeur des débarquements côtiers et 40 % des débarquements hauturiers de la côte de l'Atlantique. On suppose que ces revenus représentent 75 % de la valeur des débarquements provenant des pêches intérieures et 58 % des débarquements de la côte du Pacifique.

	\$	Indice
Pêches de la côte de l'Atlantique	4,800	87
Pêches de la côte du Pacifique	8,800	160
Pêches intérieures	3,000	54
Total des pêches du Canada	5,500	100

Le revenu net approximatif moyen par pêcheur s'est élevé à \$6,000 en 1978, le plus élevé, soit \$8,800 environ, ayant été obtenu sur la côte du Pacifique, comparativement à \$4,800 sur la côte de l'Atlantique et à seulement \$3,000 dans les pêches intérieures. Ces revenus nets sont inférieurs au salaire par travailleur qui, au Canada, a atteint en moyenne près de \$16,000 en 1977, données basées sur le revenu individuel de la population active (Ministère des Finances 1979), et probablement près de \$17,500 en 1978. Il est cependant intéressant de noter que les revenus moyens provenant du secteur hauturier de la côte atlantique sont aussi élevés que le taux salarial par travailleur canadien, c.-à-d. que les membres d'équipage réalisent des revenus comparables à ceux des autres secteurs. Cependant, le niveau des revenus provenant de la pêche fluctue énormément selon les ressources exploitées, le temps consacré à la pêche et les compétences nécessaires. Certains pêcheurs des côtes de l'Atlantique et du Pacifique ont gagné entre \$30,000 et \$40,000. Toutefois, il s'agit d'activités qui durent généralement moins de 6 mo par année (environ 8 % seulement des pêcheurs canadiens pêchent à temps plein); dans de nombreuses collectivités éloignées, la pêche constitue le seul moyen de subsistance, c.-à-d. qu'il n'existe aucune autre source de revenus. À cause de la situation de l'emploi, les prestations d'assurance-chômage servent souvent à compléter les revenus des pêcheurs. Les prestations brutes réelles versées aux pêcheurs par la CAC ont totalisé \$63,1 millions en 1978 et

étaient réparties comme il suit :

	Total (\$ milliers)	Par personne (\$)
Pêches dans l'Atlantique	47,800	986
Pêches dans le Pacifique	13,400	798
Pêches intérieures	2,100	253
Total des pêches canadiennes	63,300	857

Compte tenu de la valeur d'investissement de la flotille, voici le rapport investissement-production pour les pêches du Canada en 1978 :

	Investissement dans la flotille (\$ milliers)	Valeur des débarquements (\$ milliers)	Investissement: Production
Pêches dans l'Atlantique	495	416	1:,8
Pêches dans le Pacifique	368	252	1:,7
Pêches intérieures	n.d.	n.d.	n.d.
Total pour les pêches canadiennes	876	701	1:,8

Pour l'ensemble des pêches canadiennes, chaque dollar investi dans la flotille engendre une production de 80 cents. Pour la flotille de l'Atlantique, chaque dollar de capital fixe a engendré une production de 80 cents, tandis que ce même capital sur la côte du Pacifique a engendré une production de 70 cents. Bien que les rapports investissement-production ne soient pas révélateurs de la rentabilité d'une industrie, ceux-ci traduisent néanmoins une surcapitalisation plus élevée sur la côte du Pacifique que sur celle de l'Atlantique.

Dans le secteur secondaire, on trouve environ 900 usines en activité qui emploient à peu près 29 000 travailleurs. Dans ces usines, le capital fixe et le matériel sont évalués à \$512 millions approximativement, l'investissement annuel ayant totalisé \$46 millions en 1978. Ces données sont basées sur un capital-actions net de \$434 millions dans l'industrie des produits de la pêche (qui ne comprend pas toutes les usines) au milieu de l'année, en 1977 (Statistique Canada 1978). Selon les évaluations, le capital-actions était réparti comme il suit dans les principales régions : \$315 millions ou 61 % dans les usines de la côte de l'Atlantique, \$165 millions ou 32 % dans les usines de la côte du Pacifique et \$31 millions ou 6 % dans les usines de l'intérieur. Le revenu moyen des travailleurs a été évalué à environ \$16,000 en 1978, compte tenu des augmentations du taux salarial survenues entre 1976 et 1978. C'est dans les usines de la côte du Pacifique que les revenus étaient les plus élevés, suivies des usines de la côte de l'Atlantique et des usines de l'intérieur.

Le rendement économique de l'industrie canadienne du traitement du poisson dépend de certains facteurs dont les plus importants sont la structure (y compris l'intégration verticale), l'emplacement des ressources et des marchés, la facilité de créer ou de fermer des usines, ainsi que les mesures d'aide gouvernementale. En réalité, ces facteurs diffèrent selon les régions. Cependant, l'industrie en général est caractérisée par l'intégration verticale, et surtout par la présence de petites et moyennes entreprises qui ne sont pas intégrées verticalement; par ailleurs, on remarque un niveau élevé d'intégration horizontale au sein de l'industrie. Les activités des usines de moyenne et petite taille semblent davantage influencées par les

fluctuations saisonnières de l'approvisionnement de poisson que les grandes usines dont les activités sont habituellement plus diversifiées et qui disposent d'une flottille pour répondre à certains de leurs besoins. La surcapacité de ce secteur est attribuable au caractère saisonnier et à la facilité d'accès (les petites usines, en particulier, ne sont pas coûteuses et il s'agit d'un domaine à intensité de travail). Cette surcapacité est plus élevée au sein de l'industrie halieutique de la côte atlantique et des eaux intérieures que sur la côte du Pacifique.

Commercialisation des produits canadiens de la pêche

Les produits canadiens de la pêche sont principalement destinés aux marchés d'exportation (tableau 14). En 1978, les exportations ont représenté 72 % du volume et 73 % de la valeur totale de la production de l'industrie halieutique canadienne. La plupart des produits ont été exportés aux États-Unis, où des produits similaires exportés par d'autres pays leur font concurrence, et le reste, en Europe de l'Ouest, au Japon et aux Antilles. À cause de l'importance des exportations, en particulier vers

TABLEAU 14 Production, importations et consommation nationale, années choisies de 1970 à 1978 (y compris les pêches intérieures)

	1970	1976	1977	1978
Total des débarquements				
Quantité en tonnes				
métriques, poids brut	1 333 913	1 101 461	1 254 713	1 399 505
Valeur en milliers de dollars	204,899	390,087	487,248	701,150
Production totale				
Quantité en tonnes				
métriques, poids du produit	570 901	555 901	598 834	695 564
Valeur en milliers de dollars	426,019	950,980	1,174,981	1,549,521
Total des exportations				
Quantité en tonnes				
métriques, poids du produit	422 159	365 992	448 225	503 042
Valeur en milliers de dollars	280,022	600,516	815,721	1,134,233
Total des importations				
Quantité en tonnes				
métriques, poids du produit	59 331	91 118	106 401	106 819 ^a
Valeur en milliers de dollars	54,458	183,331	220,789	249,472
Consommation nationale				
Quantité en tonnes				
métriques, poids du produit	208 073	281 027	257 010	299 341
Valeur en milliers de dollars	200,455	533,795	580,049	664,780
Consommation par personne				
Poids comestible en kilogramme ^b	5,6	7,3	7,6	7,9

^a Les quantités pour 1978 ne comprennent pas l'anchois et la sardine en boîte qui sont déclarés en termes de nombre de caisses, donnée qui ne peut être comparée aux quantités pour 1977.

^b Toutes les autres données sur la production désignent le poids brut du produit, ce qui explique l'écart entre les données sur la consommation par personne et celles de la consommation nationale en 1977.

les États-Unis, les prix des produits de la pêche au pays sont généralement fixés sur le marché américain.

L'importance du marché national des produits du poisson s'est accrue. La consommation nationale de produits de la pêche au Canada est passée de 208 000 t, d'une valeur de \$200 millions, en 1970 à 299 000 t, d'une valeur de \$665 millions de dollars en 1978. Les produits importés, totalisant 107 000 t d'une valeur de \$249 millions ont représenté 36 % de ce volume total et 37 % de la valeur des produits du poisson consommé au niveau national en 1978, comparativement à 28 % du volume et 27 % de la valeur en 1970. Ainsi, sur le marché national, la proportion de produits importés s'est accrue. Ces importations sont principalement composées des produits du poisson de grande valeur, tels que les langoustes, les crevettes, le crabe et les espèces de poissons tropicaux que l'on ne trouve pas dans les eaux canadiennes. Cependant, bon nombre de ces importations sont des articles tels que des produits assortis du hareng, comme en produit l'industrie halieutique du Canada. En réalité, le marché semble caractérisé par l'exportation des produits canadiens à prix inférieur et probablement de qualité inférieure et par l'importation de produits étrangers de meilleure qualité et plus coûteux.

La pêche et l'expansion régionale

La pêche est une industrie relativement peu importante sur le plan national, ne représentant que 0,6 % du PNB et 1,0 % de la main-d'oeuvre en 1977. Toutefois elle est importante au niveau de l'économie de la région de l'Atlantique et des côtes des deux océans. La contribution des pêches au produit provincial brut (PPB) et à la main-d'oeuvre s'est répartie en 1977 et 1978 comme suit :

	PPB	Main-d'oeuvre
	1977	1978
Terre-Neuve	10,9	18,2
Maritimes	6,1	4,6
Québec	0,1	0,2
Colombie-Britannique	1,9	1,9
Canada	0,6	1,0

Dans la région de l'Atlantique, à l'exclusion du Québec, la contribution de l'industrie halieutique au PPB et à la main-d'oeuvre a été respectivement de 11 et 18 % pour Terre-Neuve, et de 6 et 5 % pour les Maritimes. Cette industrie est encore plus vitale à l'économie de la région atlantique que ne l'indiquent ces chiffres, étant donné qu'elle influe sur d'autres secteurs de l'économie qui lui sont rattachés. On peut s'en rendre compte à partir des études d'apport et de production dans les provinces de l'Atlantique (Levitt 1975). Ces études révèlent que même si les revenus, particulièrement ceux du secteur primaire, étaient faibles, l'industrie halieutique, dans les secteurs primaire et secondaire, a fourni le plus grand nombre d'emplois par dollar de production dans l'ensemble de l'économie régionale de l'Atlantique. Plus particulièrement, le secteur secondaire a fourni deux fois plus d'emplois que le secteur primaire.

Perspectives à moyen terme, jusqu'en 1985

Grâce à l'établissement de la zone de 200 milles, l'industrie de la pêche du Canada a maintenant un potentiel considérable d'expansion. En vertu du système canadien de gestion, la part canadienne des ressources sera déterminée par la capacité de sa flottille de pêche et par les besoins de ses collectivités côtières, tandis que les autres pays n'auront accès qu'aux stocks de poisson qui constituent un excédent par rapport aux besoins canadiens. Pour faciliter la planification, on a fait des projections biologiques de l'abondance des ressources, particulièrement pour les pêches de la côte atlantique du Canada. Ces projections sont basées sur les tendances de la productivité des stocks des 4 à 5 dernières années, de sorte qu'elles sont susceptibles d'être largement révisées chaque année (Ministère des Pêches et de l'Environnement 1978b). Pour ce qui est de la côte du Pacifique, les projections ont été basées sur les effets d'un Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS), qui a été lancé en 1977 avec l'objectif de doubler les débarquements de saumon d'ici l'an 2000. Les projections donnent une indication de l'importance des ressources et non pas de ce que pourra capturer l'industrie canadienne puisque ceci dépendra essentiellement des conditions économiques qui prévaudront dans l'industrie. Les projections des prises nationales sont donc basées sur une combinaison des facteurs suivants :

- 1) les projections biologiques des ressources
- 2) la capacité actuelle de pêche et de traitement du Canada, les techniques employées et l'utilisation du poisson
- 3) les prévisions pour la mise en marché des principaux produits

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les projections biologiques permettent de fixer la limite maximale d'exploitation des ressources, tandis que les prévisions des marchés donnent une idée de la demande des produits qui peuvent ou qui pourraient être préparés. La capacité actuelle du Canada, dans les secteurs primaire et secondaire, indique également les possibilités d'augmentation de la production, si cette capacité est utilisée efficacement, et s'il y a lieu, la nécessité d'augmenter la capacité de prise et de traitement compte tenu des ressources qui seront disponibles. La réponse à toutes ces questions dépend, dans une large mesure, du régime de gestion en vigueur pour les pêches du Canada et de la politique d'expansion de l'ensemble de l'industrie. Nous ne traiterons pas directement de ces aspects dans la présente section, mais nous nous attaquerons plutôt aux prévisions à moyen terme jusqu'en 1985 pour 1) la production, 2) l'emploi, 3) l'investissement et 4) les ventes de produits du poisson.

Production

La production prévue d'ici 1985 pour l'industrie canadienne du poisson est indiquée au tableau 15 qui donne les prévisions de la production à trois niveaux : élevé, moyen et bas. Les prévisions au niveau élevé sont basées sur la possibilité pour la flottille canadienne de prendre toutes les ressources halieutiques marines exploitables tandis que les niveaux moyen et bas sont basés sur la prise de 90 et 80 % respectivement des ressources, ce qui indique divers degrés d'activités des flottilles étrangères dans la zone économique de 200 milles. De ces trois niveaux, le niveau moyen est celui qui est le plus probable car 1) la flottille canadienne sur la côte atlantique tout particulièrement n'aura peut-être pas, d'ici 1985, la capacité technique d'exploiter entièrement toutes les zones ou toutes les espèces et 2) même si cela

était, il ne serait peut-être pas économiquement rentable de le faire — on pourrait peut-être profiter de meilleurs avantages économiques si la flottille étrangère pouvait exploiter les espèces les moins accessibles à des coûts inférieurs et les débarquer pour traitement au Canada

Le tableau 15 montre que le volume des débarquements provenant des pêches canadiennes, d'ici 1985, serait d'environ 2,2 millions de t d'une valeur de \$1,4 milliard (basé sur le prix moyen du poisson, augmentant à 8,5 %, dernière augmentation du prix du poisson)⁷. De ce total, 1 800 milliers de t, soit 82 %, seraient

TABLEAU 15 Production prévue de l'industrie canadienne de la pêche d'ici 1985

	Canada Total	Atl.	Pac.	Int.
Débarquements (milliers de tonnes métriques)				
élevé	2 422,0	1 989,0	386,0	47,0
moyen	2 179,8	1 790,1	347,4	42,3
bas	1 937,6	1 591,2	308,8	37,6
Valeur au débarquement (\$ millions) ^a				
élevé	1 554,7	947,8	551,0	55,9
moyen	1 399,2	853,0	495,9	50,3
bas	1 243,7	758,2	440,8	44,7
Production (milliers de tonnes métriques)				
élevé	1 156,7	935,9	185,8	35,0
moyen	1 041,0	842,3	167,2	31,5
bas	925,4	748,7	148,7	28,0
Valeur des produits (\$ millions)				
élevé	4 013,0	2 465,5	1 433,2	114,3
moyen	3 611,7	2 218,9	1 289,9	102,9
bas	3 210,4	1 972,4	1 146,6	91,4
Nombre de pêcheurs^b				
élevé	84 100	56 700	18 800	8 600
moyen	75 600	51 000	16 900	7 700
bas	67 300	45 400	15 000	6 900
Nombre de personnes dans les usines de traitement^b				
élevé	41 000	35 000	5 000	1 000
moyen	36 900	31 500	4 500	900
bas	32 800	28 000	4 000	800

^a Évaluations en dollars courants.

^b Chiffres arrondis à la centaine la plus proche.

⁷ Ce taux d'augmentation n'est pas considéré comme étant très élevé puisque le taux moyen d'augmentation de l'indice des prix du poisson a été de 9,3 % pour la période de 1973 à 1977, comparativement à 7,3 % pour tous les articles alimentaires au Canada. La moyenne de ces deux taux est de 8,3 %, ce qui est près du 8,5 %, utilisé.

débarquées dans l'Est, 350 000 t, sur la côte du Pacifique (soit 16 %) et 42 000 t proviendraient des eaux intérieures (soit 2 %). Étant donné l'importance du nombre des débarquements, le volume des produits a été évalué en supposant que le rapport débarquements — production des principales espèces vers la fin des années 1970 demeurerait le même jusqu'en 1985. La valeur approximative de la production a ensuite été basée sur un taux annuel moyen d'augmentation des prix de 8,5 %. Le taux de croissance de l'industrie canadienne de la pêche, basé sur la valeur des produits, pourrait atteindre en moyenne 14,6 % par année pour le niveau élevé, 12,8 % par année pour le niveau moyen et 11,0 % par année pour le niveau bas pour la période d'ici 1985. Ces taux, qui ne tiennent pas compte des pressions inflationnistes, sont très près du taux moyen d'augmentation de 13,4 % dans l'industrie, pour la période de 1968 à 1977. Ces données appuient l'hypothèse sur laquelle est basé le choix du taux de croissance à moyen terme le plus probable.

Emploi

Le nombre de pêcheurs qui constituent le secteur primaire de l'industrie ne devrait pas augmenter de façon significative d'ici 1985, principalement parce que 1) les programmes actuels de limitation de l'accès devraient finir par s'étendre à presque toutes les pêches du Canada⁸, 2) l'expansion projetée pour la côte atlantique s'accomplirait bien mieux par une meilleure combinaison des apports existants que par une très forte augmentation de la main d'oeuvre, 3) sur la côte du Pacifique, la pêche se caractérise davantage par l'intensité de capital que par l'intensité de travail, et 4) la politique la plus favorable serait celle qui vise à augmenter la période d'emploi et, de ce fait, les revenus, plutôt qu'à encourager de nouvelles additions à l'effectif de la pêche. Tous ces facteurs, en supposant bien sûr que les possibilités d'emploi dans les autres secteurs de l'économie canadienne (une importante restriction) amélioreraient la mobilité professionnelle, indiquent que le contrôle du nombre de pêcheurs serait non seulement possible mais aussi souhaitable d'ici 1985.

Par conséquent, les prévisions du nombre de pêcheurs par principale région ont été faites en supposant qu'il s'agissait là d'une variable qui peut être contrôlée pour atteindre des objectifs socio-économiques dans le domaine des pêches. Ainsi, elles sont basées sur un taux d'augmentation de la valeur brute de production par pêcheur de 10 % par année pour le Pacifique et l'Atlantique et, à partir de ce pourcentage on peut calculer des niveaux élevé, moyen et bas du nombre de pêcheurs. Cette méthode de calcul n'a pas été utilisée pour les pêches de l'intérieur. Le tableau 15 montre, basé sur des prévisions de niveau moyen, que le nombre de pêcheurs au Canada pourrait augmenter de 0,5 % par année jusqu'à atteindre 75 000 en 1985, dont 51 000 seraient sur la côte atlantique, 17 000 sur la côte du Pacifique et 8 000 pêcheraient dans les eaux intérieures. Si l'on suppose que le rapport des revenus nets et de la valeur brute de la production demeure le même d'ici 1985, le revenu par personne tiré

⁸ Comme le montre l'expérience dans le domaine des pêches de la côte du Pacifique, les pêcheurs qui sont habituellement féroceement opposés à l'introduction de mesures de limitation d'accès s'y convertissent fermement une fois qu'ils se rendent compte des avantages économiques qu'elles représentent.

de la pêche serait le suivant :⁹

	Production brute par pêcheur	Revenu net approximatif
	(taux du dollar de 1978)	
Côte atlantique	16,716	9,400
Côte du Pacifique	29,279	17,000
Eaux intérieures	6,498	4,900
Canada	19,439	11,274

Ainsi, en 1985, le revenu par personne tiré des pêches du Canada pourrait doubler par rapport au niveau de 1978. Il est important de souligner que les programmes de limitation de l'accès visant à augmenter les revenus pourraient varier selon les régions. Par exemple, sur la côte atlantique, où les revenus par personne sont inférieurs à ceux de la côte du Pacifique, l'objectif pourrait être d'augmenter les revenus aussi rapidement que possible; sur la côte du Pacifique, par ailleurs, on pourrait insister sur l'augmentation du nombre d'emplois, réduisant ainsi l'écart entre les revenus sur les deux côtes.

Le nombre de travailleurs d'usine en 1985 a été évalué selon les niveaux prévus de production et un taux d'expansion de la production par travailleur de 3 % par année d'ici 1985. Selon cette méthode, les projections à moyen terme indiquent que le nombre d'employés d'usine pourrait augmenter de 3,7 % par année jusqu'à 37 000 en 1985, dont 31 000 seraient employés sur la côte atlantique, 5 000 sur la côte du Pacifique et presque 1 000 dans le secteur de la pêche intérieure. Comme il existe un excédent de capacité de traitement, tout particulièrement sur la côte atlantique, on peut augmenter la production du secteur du traitement sans augmentation substantielle de la capacité de traitement. La modification la plus importante qui en résulterait sur le plan de l'emploi, surtout sur la côte atlantique, serait que l'industrie fournirait de l'emploi pendant de plus longues périodes de l'année et, par conséquent, offrirait des revenus plus élevés à son effectif.

Investissement

Si l'on veut atteindre les niveaux de production prévus pour les secteurs primaire et secondaire de la pêche au Canada, il faudra investir des sommes substantielles, mais surtout pour le remplacement et les réparations plutôt que pour des additions importantes à la capacité de pêche et de traitement. L'importance et l'étendue de ces apports dépendra d'un certain nombre de facteurs comme le rendement économique de l'industrie, les politiques gouvernementales de gestion des ressources, l'expansion de la flotte et le financement de l'expansion, c.-à-d. des subventions aux bateaux ou aux usines. Compte non tenu de ces problèmes, on peut se faire une idée des investissements nécessaires pour une expansion limitée, que le gouvernement contribue ou non à l'investissement.

⁹ Les revenus prévus demeurent relativement stables pour les niveaux élevé, moyen et bas et sont comparables à la production, c.-à-d. des hauts niveaux de production pour un nombre élevé de pêcheurs. Cependant, si l'on modifie ce rapport, par exemple si le haut niveau de production peut être atteint avec un nombre peu élevé de pêcheurs, il en résulte des augmentations substantielles des revenus, ou vice versa.

Se basant sur la production prévue de l'industrie d'ici 1985, les rapports investissement-production pour la flottille, les investissements actuels dans les usines de traitement, on a pu faire une évaluation des investissements pour la flottille et les usines de traitement (tableau 16). Le tableau montre que l'investissement annuel devrait passer de \$178 millions en 1979 à \$318 millions en 1985. Jusqu'à 65 % de cette augmentation serait investi dans la flottille et 35 % dans les usines de traitement. La ventilation de l'investissement de la flottille par principale région indique que 70 % de l'investissement irait à la flottille de la côte atlantique, 28 % à celle de la côte du Pacifique et 2 % à celle des eaux intérieures.

TABLEAU 16 Investissement dans les bateaux et les usines, 1979 à 1985

	Flottille				Usines ^a		
	Atl. ^b	Pac. ^c	Eaux intérieures	Total	Toutes les régions		
					Niveau bas (10 %)	Niveau élevé (15 %)	Investissement total ^d
	(\$ millions)						
1979	89	34	2	125	51	53	178
1980	96	37	2	135	56	61	196
1981	103	40	3	146	61	70	216
1982	111	43	4	157	67	81	238
1983	118	47	3	168	74	93	261
1984	127	50	3	180	82	107	287
1985	136	55	4	195	90	123	318
Total	780	306	21	1 107	481	588	1 695

^a Les évaluations de niveau bas et de niveau élevé sont basées sur un taux d'augmentation des investissements de 10 et 15 % pour la construction et les réparations (le taux d'augmentation pour la période allant de 1976 à 1978 était de 17,8 %).

^b MPO (1979a).

^c L'investissement est basé sur 10 % de l'évaluation des biens de capital pour la période, ce qui permet de prévoir tant les remplacements (environ 7 %) que les additions nettes à la flottille, selon les besoins.

^d Basé sur le haut niveau d'investissement.

Ventes de produits du poisson

L'importance des ventes des produits du poisson d'ici 1985 dépendra des perspectives du marché pour cette période, selon la demande sur les marchés national et étrangers. La principale caractéristique du marché est que les prix de la plupart des produits canadiens du poisson sont établis sur les marchés étrangers, principalement les États-Unis, plutôt que sur le marché national. Cependant, le potentiel des ventes sur le marché national est important, tout particulièrement quand on sait que ce marché importe des quantités considérables de poisson.

Marchés d'exportation — Le potentiel d'expansion des marchés d'exportation est considérable, surtout si la qualité des produits s'améliore au cours de la période. Ce potentiel est basé sur les facteurs suivants :

- 1) Un grand nombre des gros pays producteurs de poisson de mer qui concurrencent le Canada sur les grands marchés connaissent présentement

des difficultés d'approvisionnement à cause de l'extension des zones de pêche nationales. Le grand marché européen, en particulier, sera de plus en plus accessible aux produits alimentaires canadiens du poisson si les difficultés d'approvisionnement dans l'Atlantique nord-est continuent et si ces produits peuvent concurrencer en qualité les produits alimentaires européens du poisson.

- 2) Le Japon, qui offre un grand marché pour une vaste gamme de produits alimentaires du poisson, a été particulièrement frappé par l'extension des zones économiques, avec le résultat que ce pays devra dépendre de produits des autres pays pour répondre à sa grande demande nationale. Certains produits spécialisés canadiens sont déjà mis en marché au Japon.

Un certain nombre de mesures ont déjà été prises pour encourager l'exportation des produits canadiens du poisson. L'une d'entre elles est l'établissement, sur une base volontaire par l'industrie, de deux organismes d'exportation, l'Association canadienne des exportateurs de poisson (ACEP) et la *British Columbia Sea Food Exporters Association*. Comme deuxième mesure, le ministère des Pêches et des Océans, voulant évaluer les possibilités d'exportation des fruits de mer canadiens en 1985, a lancé une étude du marché mondial en collaboration avec le ministère de l'Industrie et du Commerce, au début de 1979. Les résultats préliminaires de cette étude indiquent que les perspectives à long terme du marché seraient bonnes, mais que les prix sur les marchés fluctueraient à court terme à cause de la concurrence accrue des produits de la pêche américains provenant de l'Alaska sur le marché des États-Unis. Sur la plupart des autres marchés, principalement européens, il faudra améliorer la qualité des produits canadiens si l'on veut concurrencer les autres pays et avoir accès à ces marchés.

Se basant sur ces perspectives favorables, les exportations canadiennes de produits de la pêche pourraient passer de 503 000 t d'une valeur de \$1,1 milliard en 1978 à 687 000 t d'une valeur de \$2,4 milliards en 1985 (tableau 17).

TABLEAU 17 Production et commercialisation des produits canadiens du poisson en 1985. Valeur (V) en millions de dollars au taux de 1978 — Quantité (Q) en milliers de tonnes métriques

		Réel 1978	Prévisions			Taux annuel d'augmentation 1978 à 1985 — %		
			Élevé	Moyen	Bas	Élevé	Moyen	Bas
Valeur des produits	V	549,5	4 013,0	3 611,7	3 210,4	14,6	12,8	11,0
	Q	695,6	1 157	1 041	926	7,5	6,0	4,2
Exportations	V	134,2	2 648,6	2 383,6	2 118,9	12,9	11,2	9,4
	Q	503,0	764	687	611	6,2	4,6	2,8
Produits orientés vers le marché national	V	415,3	1 364,5	1 288,0	1 091,6	18,5	16,8	14,8
	Q	192,6	393	354	315	10,7	9,1	7,3
Importations	V	249,5	481,5	433,3	385,4	9,9	8,2	6,4
	Q	106,8	139	125	111	3,8	2,3	0,6
Marché national	V	664,8	1 864,0	1 661,3	1 476,7	15,7	14,0	12,1
	Q	299,3	532	479	426	8,5	6,9	5,2

Marché national — Selon les prévisions démographiques de Statistique Canada, la population du pays devrait passer de 23 257 000 en 1977 à 25 443 000 en 1985, soit une augmentation de 9,4 %. La consommation canadienne de poisson par habitant, qui s'élevait à 7,9 kg (poids consommable) en 1978, devrait s'accroître d'un taux composé de plus de 5 % par année entre 1978 et 1985, ce qui signifie que la consommation par habitant en 1985 devrait atteindre 12 kg. Ainsi, le marché national, en termes de poids du produit, devrait passer de 299 000 t qu'il était en 1978 à environ 479 000 t en 1985, à un taux moyen de 6,9 % par année.

En 1978, le Canada a importé 112 000 t de produits de la pêche d'une valeur de \$253 millions. On peut s'attendre, suite à la croissance démographique et à l'augmentation des revenus, à une hausse des importations canadiennes de produits de la pêche qui pourrait atteindre 125 000 t en 1985. Comme nous l'avons déjà dit, les importations canadiennes de fruits de mer comprennent les espèces à prix relativement élevés qui ne sont pas produites par l'industrie canadienne de la pêche, mais elles comprennent également un grand nombre de produits qui sont aussi disponibles au Canada. Cet état de fait est principalement dû à la qualité et au goût des consommateurs, puisque les habitudes de commercialisation indiquent que le Canada exporte des produits à prix inférieurs et importe des produits semblables à des prix supérieurs. Par conséquent, il y aurait possibilité de substituer d'autres produits à l'importation si l'industrie des produits canadiens pouvait fournir des produits de meilleure qualité ou répondre aux goûts des consommateurs canadiens.

CHAPITRE 3

Principales questions dans l'industrie de la pêche commerciale du Canada

Au cours des dernières années, l'état des ressources halieutiques au Canada s'est amélioré régulièrement, à la suite d'une gestion plus efficace rendue possible par l'extension à 200 milles des zones de pêche. Si l'on suppose que le rétablissement des populations se poursuivra, le défi fondamental des pêches du Canada dans les années 1980 sera de mettre en place une politique de gestion des ressources visant à optimiser les avantages socio-économiques pour la société canadienne. Une telle mesure suppose la prise de décisions relativement aux privilèges, le remplacement des bateaux et l'utilisation des nouvelles techniques, et l'étude des moyens d'en arriver à un équilibre approprié entre la hausse des revenus, l'accroissement des emplois, le maintien de bas prix pour le consommateur ou l'augmentation des recettes publiques. Ce sont là des questions générales dont l'ampleur varie selon les régions à cause des différences entre les pêches qui ont été soulignées plus tôt. Dans le présent chapitre donc, ces questions seront traitées dans un contexte d'abord général, puis régional.

Questions générales

Les questions générales dans le domaine des pêches concernent principalement les mesures à prendre pour s'assurer que les ressources halieutiques fourniront le maximum d'avantages socio-économiques. Pour ce faire, il faudra 1) inciter les entreprises de pêche (secteurs primaire et secondaire) à minimiser leurs coûts de production, 2) rendre plus efficace la participation du secteur public et 3) tirer des revenus de l'industrie. Tous ces facteurs sont soumis 4) à des aspects commerciaux et internationaux.

Réduction des coûts de production — La concurrence entre les diverses entreprises de pêche diffère totalement de celle des autres industries où la concurrence entre producteurs est habituellement créatrice et entraîne de meilleurs produits ou des coûts inférieurs. Ce n'est cependant pas le cas dans le domaine des pêches. Comme la ressource est de propriété commune, les pêcheurs doivent s'empresse de capturer le poisson avec le matériel le plus gros et le plus perfectionné qu'ils peuvent se procurer, sinon quelqu'un d'autre se l'appropriera. Puisque personne n'a de droit de propriété sur la ressource, chaque entreprise doit agir de cette façon. Dans le contexte de la gestion actuelle des pêches, cette concurrence constitue une force destructrice qui entraîne une hausse inexorable des coûts et une baisse des revenus et des profits.

Cette concurrence destructrice mène inévitablement à l'encombrement du secteur et à un marasme économique. Bien que le rétablissement économique des deux dernières années ait masqué ces caractéristiques, le problème sous-jacent et les

tendances en ce sens demeurent. On désigne ce problème comme étant la tragédie des ressources communes. Cependant, bien qu'on ait reconnu depuis quelque temps déjà la nécessité d'encourager les entreprises de pêche à réduire leur coût de production, on n'est pas encore tout à fait certain des meilleurs moyens d'y arriver.

Participation efficace du secteur public — Les coûts de gestion des pêches du Canada sont très élevés. Le budget du ministère des Pêches et des Océans pour l'année financière 1978-1979 était de \$305 millions, dont \$240 millions ont été affectés à des activités directement liées à la gestion des pêches. En outre, d'autres ministères fédéraux participent dans une large mesure au domaine des pêches, comme le ministère de l'Emploi et de l'Immigration (prestations de la CAC) et le MEER (subventions à l'industrie), ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux. Il faut donc trouver des moyens nouveaux ou plus efficaces de gérer la ressource, d'encourager une plus grande dépendance par rapport aux forces auto-régulatrices du marché plutôt que de compter sur des mesures accrues et plus sévères de réglementation et de contrôle du gouvernement et, enfin, d'améliorer la collaboration et les interactions interministérielles, fédérales-provinciales et fédérales-territoriales.

Revenus — Des droits de permis sont exigibles pour la plupart des pêches commerciales canadiennes, mais il existe certains conflits à l'égard du niveau approprié de ces droits. En outre, l'approbation de l'exécution du Programme de mise en oeuvre des salmonidés sur la côte du Pacifique a été accordée à condition que les coûts du programme soient récupérés. Cependant, la question la plus controversée est celle de savoir si les pêcheurs devraient payer des droits de permis ou d'accès plus élevés. En outre, de nombreux économistes du domaine des pêches sont d'avis qu'il devrait y avoir des frais imposés aux débarquements en vue 1) de contrôler l'effort et 2) de produire des revenus, bien que l'efficacité dans le cas du premier objectif soit controversée. Les questions suivantes se posent quant aux frais de débarquement : a) les pêches produisent-elles des revenus suffisants pour soutenir ces frais; b) qui portera le fardeau de ces frais (pêcheurs, producteurs, détaillants, consommateurs) et c) même si c'était possible, quelle serait l'importance des revenus que la société en tirerait?

Questions internationales — Le Canada a réussi à établir sa zone de pêche de 200 milles et à obtenir l'accord des pays étrangers sur les conditions en vertu desquelles leurs bateaux peuvent pêcher dans les eaux canadiennes. Cependant, il reste encore un certain nombre de problèmes. L'accord canado-américain sur les pêches de la côte atlantique n'a pas encore été ratifié par le Sénat américain et certains accords bilatéraux avec d'autres pays devront être renégociés ou renouvelés bientôt. Les frontières maritimes avec nos voisins n'ont pas encore été établies bien que le traité, maintenant devant le Sénat américain, prévoit des mesures d'adjudication ou d'arbitrage dans le cas de la frontière sur le banc de Georges. On tente actuellement d'encourager une plus grande collaboration et moins de friction dans les autres pêches importantes avec les États-Unis, par exemple le thon et le saumon sur la côte du Pacifique. Cependant, la question économique fondamentale est que les efforts du Canada sur le plan international doivent rapporter des avantages à l'industrie canadienne de la pêche et à l'ensemble de l'économie canadienne.

La demande de produits de la pêche sur les marchés est un facteur important lors de la prise de décision dans le domaine de la pêche. Puisque la plupart des

produits canadiens du poisson sont exportés, les marchés d'exportation et les relations commerciales internationales sont très importants. Les principaux problèmes auxquels doit faire face le Canada sont liés à la concentration des marchés (puisque les principaux marchés d'exportation sont les États-Unis, l'Europe et le Japon), la qualité des produits, puisque dans certains cas les produits canadiens du poisson reçoivent des prix inférieurs à des produits semblables d'autres pays, et les barrières commerciales que constituent les barrières tarifaires ou non tarifaires.

Toutes ces questions générales du domaine des pêches sont à la base des problèmes régionaux spécifiques qui seront traités dans les sections qui suivent.

Questions et programmes pour les pêches sur la côte de l'Atlantique

Dans presque tous les secteurs de l'industrie de la pêche, les problèmes économiques proviennent d'un excès de main-d'oeuvre et de capital relativement à l'abondance de la ressource. La zone de pêche de 200 milles a donné la possibilité de résoudre, avec une bonne gestion, un grand nombre de ces problèmes, dont voici les plus importants :

- 1) conflits entre les pêches côtières et hauturières pour ce qui est de l'affectation des ressources et de l'expansion;
- 2) modernisation et expansion de la flottille, particulièrement en ce qui a trait à l'introduction de la nouvelle technologie que représentent les chalutiers congélateurs et les chalutiers-usines congélateurs;
- 3) la modernisation et l'utilisation de la capacité de traitement des usines, y compris le traitement de nouveaux produits;
- 4) la fluctuation de la demande et des prix des produits de la pêche sur les marchés.

Ces quatre problèmes seront étudiés dans le cadre des secteurs primaire et secondaire.

Secteur primaire

Les solutions aux principaux problèmes mentionnés ci-dessus exigent une politique d'expansion claire, exhaustive et bien intégrée, puisque la plupart des problèmes sont tous liés. Les décisions à prendre à propos de l'expansion des pêches côtières et hauturières ne sont pas des plus simples, surtout que le secteur côtier est très important sur le plan de l'emploi, bien que la plupart de ces pêcheurs tirent de leurs activités des revenus limités et ne puissent les pratiquer que pendant une courte période de l'année. Le secteur hauturier, d'autre part, est un secteur à intensité de capital qui rapporte davantage à sa main-d'oeuvre et qui fournit de l'emploi pendant toute l'année. La différence de longueur des activités des deux secteurs nuit évidemment à l'efficacité des activités des usines qu'ils alimentent. Les petites usines alimentées par la pêche côtière sont en service pendant des périodes plus courtes que les grosses usines qui sont approvisionnées à la fois par les pêcheurs côtiers et hauturiers. Un autre aspect important à considérer est la qualité généralement inférieure de la matière première provenant des pêches côtières à la trappe, qui limite la forme des produits finals et, de ce fait, entraîne des prix inférieurs pour ces produits.

Récemment, l'accent a été mis principalement sur les pêches côtières auxquelles participent la plupart des pêcheurs, l'objectif à long terme étant d'augmenter les revenus dans ce secteur. À cette fin, l'exploitation et l'expansion hauturières sont contrôlées de façon qu'elles ne nuisent pas à l'abondance des ressources côtières. En outre, étant donné le niveau actuel d'effort et la capacité limitée des ressources, il faut également contrôler les apports, particulièrement la main-d'oeuvre, à la pêche côtière.

L'expérience des pêches dans le contexte de l'expansion régionale indique qu'une gestion efficace du secteur primaire dépend des conditions économiques régionales. À cause de la facilité d'accès, particulièrement dans le cas de la pêche côtière, le secteur halieutique a toujours été le principal débouché des sans emplois dans l'économie de la région atlantique. Le succès ou l'échec des efforts du gouvernement pour rationaliser les pêches par une réduction de la main-d'oeuvre dépend essentiellement des possibilités d'emploi qui existent dans la région ou qui pourraient être produites par des politiques d'expansion régionale. Ainsi, les programmes d'expansion régionale joueraient un rôle important dans le cadre de la gestion et de l'expansion des pêches à l'avenir.

EXPANSION DE LA FLOTTILLE

La capacité de la flottille pour l'exploitation des espèces traditionnelles est déjà forte, dans le secteur tant côtier que hauturier. Cependant, dans le cas de la flottille côtière, il faudrait des bateaux davantage mobiles et versatiles qui dépendraient moins de la pêche à la trappe, particulièrement à Terre-Neuve. Quant à la flottille hauturière, elle a été encouragée à déplacer son excédent de capacité vers des zones non traditionnelles ou à pêcher les espèces non traditionnelles. Pour ce faire, il faut de nouvelles techniques, c.-à-d. l'acquisition de chalutiers congélateurs et peut-être de chalutiers-usines congélateurs. Ces derniers, cependant, concurrenceraient la capacité de traitement à terre, qui est déjà excessive dans de nombreuses régions et, pour être rentables, exigeraient l'accès à des pêches dont les bateaux existants peuvent assurer une pleine exploitation. Par ailleurs, les usines qui seraient les plus touchées par les chalutiers-usines seraient les petites et les moyennes qui sont alimentées principalement par la flottille côtière. L'introduction de ces nouveaux types de bateaux, cependant, pourrait servir surtout à remplacer les vieux bateaux désuets de la flottille existante. L'objectif est donc d'utiliser les nouveaux genres de bateaux pour rendre la flottille plus efficace, plus flexible et plus mobile plutôt que d'y ajouter une capacité supplémentaire de prises.

Les coûts d'immobilisation pour l'expansion de la flottille d'ici 1985 sont importants, se situant à environ \$100 millions par année (au taux de 1978). Les gouvernements, tant fédéral que provinciaux, ont joué un rôle important dans l'expansion de la flottille par leurs programmes respectifs d'aide et de prêts. Cet appui gouvernemental est d'ailleurs responsable, en partie, de la surcapacité et de la surcapitalisation des flottilles. Ces programmes devraient être révisés puisque, en contrôlant l'effort, on pourrait augmenter les revenus des pêcheurs et des sociétés de traitement. Ceci fait, l'ensemble de l'industrie pourrait dépendre des sources existantes d'investissement comme les banques et les sociétés de prêt pour répondre à ses besoins.

Secteur du traitement

Le traitement du poisson est une activité à intensité de ressources dont la tendance est que les coûts du poisson brut représentent plus de 50 % du coût du produit final. Par conséquent, les questions de coût qui résultent directement de l'abondance, de la diversité des espèces, de la taille et de la qualité sont des éléments critiques de la rentabilité de la prise et du traitement. Ainsi, les plus grandes améliorations devraient être apportées à ces facteurs plutôt qu'aux variables de la gestion des usines et aux structures du marché final.

Il y a des différences marquées dans l'efficacité des activités des usines de traitement du poisson à cause de la diversité de la matière première, des niveaux de capitalisation, de la gestion, de la longueur de la saison de pêche, etc. Les principales caractéristiques des activités des usines de traitement du poisson de fond côtier, qui sont pour la plupart petites ou moyennes, sont les suivantes :

- 1) la propriété et la direction des usines a tendance à montrer un haut degré de souplesse face à une ressource variable, par exemple en s'ajustant rapidement aux modifications et aux activités, ce qui amène une stabilité accrue des revenus et de l'emploi;
- 2) les techniques de production sont à intensité de travail; par conséquent, le coût des immobilisations est relativement faible et l'élément crucial des activités est le fonds de roulement servant à financer les achats de matière première, la main-d'oeuvre, les approvisionnements en matériel et les stocks en entrepôt;
- 3) les producteurs ont tendance à miser principalement sur les produits frais et congelés à cause de la taille et de la qualité du poisson côtier débarqué.

Aspects pertinents des grosses sociétés à activités intégrées :

- 1) les usines sont alimentées par les prises des chalutiers et tendent à être plus spécialisées pour le traitement du poisson de fond, certaines usines ne traitant que une ou deux espèces; en général, elles ont un niveau de souplesse opérationnelle inférieur à celui des usines qui ne sont pas alimentées uniquement par les chalutiers;
- 2) l'existence de hauts niveaux de capacité inutilisée dans les usines ainsi qu'une faible intensité de capital et des techniques assez modernes font penser que la demande de nouveaux capitaux pour ces usines serait relativement faible. Le principal investissement serait pour les installations de réfrigération dans les usines existantes où le rétablissement des ressources et les débarquements d'espèces non traditionnelles, semblent confirmer ce besoin. Ceci s'applique également aux petites et moyennes usines où les installations de réfrigération pourraient aider à prolonger les périodes d'activités pendant l'année.

Le secteur du traitement du poisson souffre d'un excès de sa capacité de production. Toutefois, le problème est beaucoup plus grave pour les petites usines qui dépendent essentiellement de la flottille côtière, étant donné que les grandes entreprises intégrées verticalement sont rentables depuis longtemps déjà et semblent maintenant réaliser de gros profits. Ce problème de surcapacité ne peut être résolu que si le nombre des unités de production reste pratiquement stable jusqu'en 1985. Par

conséquent, le gouvernement ne doit pas subventionner une plus grande expansion de ce secteur. En outre, l'industrie doit être en mesure de financer son propre développement grâce aux revenus plus élevés que lui procure le surcroît de ressources qu'elle peut exploiter dans la zone de 200 milles. On assisterait probablement à une modification de la structure du secteur, en l'occurrence à l'accélération du regroupement des entreprises et, partant, à l'apparition de sociétés plus grandes et à l'élimination des sociétés peu rentables. La conséquence globale serait une concurrence plus vive et une industrie plus efficace.

Le secteur de la pêche de la côte atlantique s'est montré extrêmement sensible aux fluctuations du marché. Cette sensibilité est due essentiellement à sa structure, (les relations réciproques existant entre les prix au débarquement, le prix du produit et les prix du marché) et aux revenus ou bénéfices relativement faibles du secteur. Les conditions du marché semblent s'améliorer mais il est probable que les fluctuations qui le caractérisent se produiront de temps à autre. Le moyen le plus sûr de lutter contre ce phénomène est a) de parvenir à une production plus efficace permettant de réduire les coûts unitaires et b) d'obtenir des produits de meilleure qualité et, de cette façon, des prix plus élevés.

Questions relatives à la pêche en eau douce et plans d'expansion

Les principaux problèmes dans ce secteur sont les suivants :

- 1) faibles rapports pour la main-d'oeuvre et les investissements au niveau du secteur primaire (exploitation du poisson);
- 2) les difficultés que connaît le secteur secondaire du traitement, d'abord à cause de la production en dents de scie et de la nécessité d'entreposer de vastes stocks constitués lors des saisons de marchés favorables; ensuite, dans ses efforts pour créer des produits et des marchés pour certaines espèces (poisson commun comme les suceurs); enfin, devant la concurrence que se font certains producteurs de poisson d'eau douce sur les principaux marchés;
- 3) diminution des stocks de poisson dans certaines pêcheries, difficultés au niveau du contrôle de l'effort de pêche et de la hausse des coûts de gestion, problème qui est aggravé par une répartition mal définie des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Dans le secteur de la pêche en eau douce, les objectifs économiques sont subordonnés aux objectifs biologiques et sociaux (p. ex., préservation des stocks de poisson, hausse des revenus, création d'emplois, croissance et développement régional) qui s'opposent souvent l'un à l'autre. Toutefois, les pêcheries exploitables peuvent alimenter un secteur viable et fournir des avantages économiques appropriés. En fait, si le secteur est rentable, il est possible de relever les revenus des pêcheurs, de jeter les bases d'une croissance régionale, de stabiliser les communautés et d'offrir des possibilités d'emploi stable.

Les meilleurs plans de gestion consisteraient à fournir des lignes directrices destinées à atténuer les problèmes du secteur et à remettre en état les pêcheries. Pour assurer la réussite de ce plan, il est nécessaire que le gouvernement fédéral et les provinces collaborent étroitement en vue de coordonner les programmes. Dans ce contexte, l'application sélective des programmes gouvernementaux donnera lieu à des

réajustements dans le secteur et permettra de gérer les ressources halieutiques et d'affecter la main-d'oeuvre et les fonds de la manière la plus efficace.

Questions relatives aux pêches du Pacifique et plans

Pour régler les problèmes de gestion de ces pêches, il s'agit de parvenir à un équilibre approprié entre les facteurs économiques et sociaux et les facteurs rattachés à la conservation des espèces. En raison de l'évolution rapide des marchés lucratifs du saumon, du hareng plein, etc., les problèmes sont compliqués et il sera nécessaire d'échanger au moment opportun des renseignements précis qui constitueront une meilleure base pour la prise des décisions par les secteurs public et privé. En vue de choisir des politiques appropriées et d'améliorer l'efficacité des activités de pêche sur la côte du Pacifique, il est nécessaire de considérer les éléments suivants :

- 1) répartition de ressources limitées entre groupes concurrents, problème aggravé par la surcapacité du secteur primaire;
- 2) surcapacité du secteur secondaire.

Affectation des ressources du secteur primaire

À l'heure actuelle, l'accès à la plupart des pêches de la côte du Pacifique est limité. Cette formule est source de profits pour les détenteurs de permis (l'un des meilleurs exemples en est la pêche du hareng plein, qui est très lucrative) et donne lieu à la capitalisation de ces profits au titre des bateaux ou des permis. Les frais d'administration d'un tel système et d'application des règlements sont très élevés et la distribution des revenus qu'il procure est contestable.

Le programme de limitation des permis de pêche du saumon mis en oeuvre en 1969 visait à réduire la capacité excessive de capture de la flottille. Le programme s'est soldé par une diminution du nombre des bateaux, mais leur taille, leur mobilité et le perfectionnement de leur équipement sont nettement supérieurs, et donne lieu à une concurrence plus vive pour l'exploitation des ressources peu abondantes. Cette situation a engendré des pressions dans le système d'affectation et des conflits relatifs aux engins dans le secteur de la pêche du saumon et autres pêches à accès limité sur la côte du Pacifique.

Diverses solutions ont été proposées pour minimiser certains inconvénients de la limitation de l'accès, parmi lesquels la fixation des droits de délivrance d'un permis en fonction des caractéristiques du bateau, la perception de taxes sur les débarquements et l'imposition de contingents de prises et de droits d'utilisation. Ceci permettrait de récupérer (en partie ou en totalité) les frais d'administration, de surveillance et de développement, et d'éviter également la capitalisation excessive. Le trait essentiel de ces propositions est que chacune d'entre elles aurait une structure bien distincte de façon à être équitable et à considérer les droits des autochtones et les besoins d'un secteur au premier stade de son développement. Il semble y avoir généralement une forte résistance à ces propositions parmi les membres du secteur tout entier. Néanmoins, il est nécessaire d'évaluer en permanence l'efficacité comparative de ces options.

Surcapacité du secteur du traitement du poisson

Sur la côte du Pacifique, ce secteur est structuré de telle façon que les activités des secteurs primaire et secondaire sont plus intégrées que sur la côte de l'Atlantique. Malgré cela, il existe encore des problèmes relatifs aux capacités de production des usines, à leur utilisation et à la commercialisation. Par exemple, la baisse de la demande à l'exportation du saumon de conserve, qui est due à la hausse de la demande pour le saumon frais et congelé se traduit par une moins grande utilisation des capacités de production des conserveries. Il en est résulté une baisse de revenus pour les membres de ce secteur. En 1979, les acheteurs d'oeufs de hareng qui opéraient pour le compte de sociétés japonaises ont causé une flambée des prix au niveau du secteur primaire et sont entrés en vive concurrence avec les sociétés canadiennes qui ont vu se réduire leurs approvisionnements en matière première, et n'ont pu par conséquent utiliser leur capacité à plein. Étant donné que la situation s'aggrave de plus en plus, le gouvernement de la Colombie-Britannique a imposé un moratoire sur la délivrance des permis d'établissement de transformation.

Conclusion

La vaste gamme des problèmes qui touchent le secteur canadien des pêches ont une origine commune quelle que soit la région : un apport excessif de capitaux et de main-d'oeuvre par rapport aux ressources exploitables. Cette situation est traditionnellement le fait du libre accès à la pêche et de la propriété collective des ressources. Toutefois, la liberté d'accès est de moins en moins courante étant donné que les limitations sont maintenant la règle plutôt que l'exception au Canada. L'expérience acquise avec de tels programmes indique toutefois que ces mesures ne permettront pas seules de résoudre le problème de surinvestissement. Il est nécessaire de concevoir de nouvelles approches en vue de lutter efficacement contre les tendances dangereuses qui sont dues à l'existence du principe de la propriété collective des ressources halieutiques. En fait, il s'agit de résoudre de graves problèmes qui tendront à persister, lesquels se rapportent à : 1) la répartition des ressources halieutiques du Canada entre les divers secteurs de l'industrie; et 2) la recherche d'une combinaison plus efficace des facteurs de production, à savoir le capital et la main-d'oeuvre, dans les secteurs tant primaire que secondaire de l'industrie.

CHAPITRE 4

L'industrie de la pêche sportive au Canada¹⁰

En 1975, on a réalisé une enquête à l'échelle nationale grâce aux efforts de planification et de coopération de tous les organismes provinciaux et fédéraux de pêche sportive. Les conclusions de cette enquête sur la pêche sportive au Canada ont, pour la première fois, fourni aux Canadiens un tableau exhaustif de l'étendue, de la valeur et de l'importance de l'industrie de la pêche sportive au Canada.

La pêche sportive constitue un apport important à l'économie canadienne, par l'entremise des dépenses engagées principalement dans le secteur des services. En 1975, environ six millions de personnes ont pratiqué la pêche sportive; les dépenses entièrement attribuables à ce type de pêche sont évaluées à environ \$1 milliard au Canada.

Profil de l'industrie de la pêche sportive au Canada

Nous établirons dans cette partie le profil de l'industrie canadienne de la pêche sportive. Nous commencerons par décrire les caractéristiques de la pêche sportive, puis son étendue et sa répartition, pour finir avec une analyse de son importance économique.

Caractéristiques de la pêche sportive

La pêche sportive diffère de la pêche commerciale, particulièrement sur les plans du produit et de la structure, et du régime de gestion.

Produit et structure — Le produit de la pêche sportive n'est pas le poisson, mais bien la pêche. Ce que les pêcheurs sportifs consentent à payer pour obtenir le droit de pêcher constitue la valeur du produit. Généralement, le produit des pêches commerciales est un bien tangible, périssable qui peut cependant être vendu, inspecté, classé, traité, emballé, entreposé et distribué sur les marchés. Par opposition, le produit de la pêche sportive est intangible et ne peut être entreposé, traité ou transporté; il est caractérisé par le temps, l'endroit et les circonstances particulières. Le consommateur doit se rendre sur place, de sorte que si le pêcheur sportif est canadien, l'activité

¹⁰ Le présent chapitre est basé sur une analyse économique et un examen de la politique réalisés par A.L.W. Tuomi (1979) concernant la pêche sportive au Canada. À moins d'indication contraire, les données utilisées proviennent d'un ouvrage non publié de K.W. Brickley intitulé *Survey of Sportfishing in Canada*, 1975. Pour plus de détails, voir ministère des Pêches et de l'Environnement (1978a).

économique engendrée sera probablement considérée comme loisir de plein air ou voyage au pays. De même, si le pêcheur sportif n'est pas canadien, ses activités constitueront une exportation « sur place » de la pêche sportive et seront qualifiées de revenu touristique.

Dès qu'il a acquis le droit de pêcher, le pêcheur sportif produit et consomme. En tant que producteur, c'est lui-même qui améliore et accroît la valeur du produit. Celle-ci varie cependant selon le pêcheur. Certains pêcheurs sportifs achètent un « produit fini » complet préparé par le secteur privé (p. ex. excursion à bord d'un bateau affrété, excursion en avion dans une région éloignée du Nord). Cependant, la plupart des pêcheurs sportifs s'organisent eux-mêmes. Pour certains pêcheurs locaux, le coût (ou la valeur ajoutée) est minime. Cependant, bon nombre d'entre eux font des investissements considérables, dans des voyages, des bateaux, des attirails de pêche, et en termes de temps, de sorte qu'ils ajoutent un apport considérable à ce qu'ils ont produit.

Régime de gestion — L'évolution de la compétence en matière de pêche au Canada est complexe et litigieuse et remonte aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, à partir desquelles le ministère fédéral de la Marine et des Pêcheries avait présumé que la gestion des pêches commerciales et sportives lui revenait. La délivrance de baux par le gouvernement fédéral pour certaines pêcheries dont l'accès était libre auparavant a été contesté avec succès par les provinces, en 1883. En 1898, le Conseil privé a confirmé le régime que nous connaissons actuellement, en vertu duquel le Parlement a la compétence législative exclusive sur les pêches du Canada, tandis que les provinces possèdent leurs eaux intérieures respectives et peuvent légiférer en matière de droit de propriété à ce sujet. Après avoir perdu les revenus qu'il tirait de la pêche sportive par l'entremise de baux, le ministère de la Marine et des Pêcheries a délaissé la pêche sportive en eaux douces et concentré ses efforts sur les pêches maritimes.

Deux provinces, le Nouveau-Brunswick et le Québec, ont repris les pouvoirs abandonnés par le gouvernement fédéral et continué la location de propriétés riveraines pour la pêche. Les autres provinces ne retirant pas des revenus aussi élevés de leurs pêcheries d'eau douce, elles ont graduellement modifié leurs lois et changé le statut de propriété privée des pêcheries en un statut de propriété commune. Il n'en reste pas moins que, aucun palier gouvernemental, fédéral ou provincial, n'a la compétence exclusive nécessaire pour décider de l'avenir des pêches en eaux douces. Cette situation a considérablement nui à la gestion de la pêche sportive et à ses possibilités de procurer aux Canadiens le maximum d'avantages.

Étendue et répartition des activités de pêche sportive et prises

Environ 95 % des activités de pêche sportive au Canada ont lieu dans les eaux intérieures canadiennes de sorte que la zone, la productivité et la répartition des eaux douces constituent d'importants facteurs déterminant l'ampleur et le potentiel de la pêche sportive. Il convient de signaler un facteur clé : la superficie des eaux douces du Canada équivaut à presque le double de celle de la zone canadienne de 200 milles dans l'océan Pacifique et à près de la moitié de celle de la zone de 200 milles dans l'Atlantique. Au total, les eaux intérieures couvrent 7,6 % du Canada, c.-à-d. une superficie plus grande que chacune des trois provinces des Prairies, ou que les Maritimes, Terre-Neuve et le Labrador ensemble, Les Grands lacs (12,3 % du total)

représentent un élément important des eaux douces canadiennes mais, comme le montre le tableau 18, les eaux douces sont étonnamment bien réparties, à de rares exceptions près.

TABLEAU 18 Pourcentage de la répartition des eaux douces au Canada (Statistique Canada 1971)

Compétence	Pourcentage	Compétence	Pourcentage
T.-N.	4,5	Man.	13,5
Î.-P.-É.	—	Sask.	10,8
N.-É.	0,3	Alb.	2,2
N.-B.	0,2	C.-B.	2,4
Québec	24,3	T.N.-O.	17,7
Ontario	23,5	T.Y.	0,6

En ce qui concerne la productivité, on a remarqué (Ricker 1969) que le rendement moyen par région est plus grand dans les eaux intérieures que dans la mer. Les eaux douces du Canada sont cependant si vastes que la limite de pêche sportive intensive n'a pas atteint le niveau (en partie, grâce aux coûts et aux moyens d'accès en masse) où la productivité en soi constitue un problème. Cela ne signifie pas pour autant que les stocks d'espèces de poisson très recherchées, p. ex. le touladi, n'ont pas été décimés ou que les problèmes occasionnés par la surexploitation ou d'autres facteurs (ex. pluie acide) ne sont pas nombreux dans les régions habitées au Canada.

En 1975, les pêcheurs sportifs canadiens ont pris 77 035 t de poisson, soit 8,1 % des prises totales canadiennes (exception faite des mollusques et crustacés et autres espèces) qui se sont élevées à 947 878 t. Le tableau 19 donne la répartition par région des prises commerciales et sportives de poisson. Il révèle que, seules les prises sportives débarquées en Alberta et en Ontario ont été supérieures, en termes de volume, aux débarquements provenant des pêches commerciales. Dans toutes les autres provinces, les débarquements des pêches commerciales ont été nettement supérieurs.

TABLEAU 19 Pourcentage des prises commerciales et sportives par rapport au total des prises de poisson par province — 1975 (MPE 1977 et données non publiées de K.W. Brickley)

Compétence	Prises	Prises	Total ^a (en milliers de t)
	commerciales %	sportives %	
T.-N.	98	2	254 000
N.-É.	100	—	284 000
Î.-P.-É.	98	2	10 000
N.-B.	99	1	112 000
Québec	74	26	69 000
Ontario	36	63	56 000
Man.	89	11	14 000
Sask.	63	36	8 000
Alb.	27	73	3 000
C.-B.	94	6	136 000
T.N.-O. et T.Y.	83	17	2 000
Total			948 000

^a Ces données sont arrondies et ne comprennent pas les mollusques, crustacés et autres espèces (ex. phoques).

Importance économique

Au Canada, peu de rapports ont été publiés sur le rendement économique des principales pêches (mesuré en valeur annuelle ou capitalisée des surplus engendrés sur le plan social). Toutefois des enquêtes ont été faites au Nouveau-Brunswick et en Colombie-Britannique sur le saumon de l'Atlantique et sur les pêches dans le Pacifique. Nous sommes forcés, faute de renseignements de base, d'utiliser des mesures moins précises du rendement de la pêche sportive, en comparant celle-ci aux pêches commerciales. Voici nos mesures de base : revenu national, emploi, investissement et exportations.

Revenu national — On peut évaluer l'incidence économique en comparant la valeur marchande de la pêche commerciale et les dépenses des pêcheurs sportifs, ainsi que l'investissement réservé entièrement à la pêche. En 1975, la valeur marchande de la pêche commerciale s'est élevée à \$694,3 millions. Durant cette même année, les dépenses et les investissements entièrement attribuables à la pêche sportive ont totalisé \$1 021,6 millions. La figure 4 illustre le pourcentage de la composition et de la répartition par province et territoire.

Avec des dépenses de \$562,9 millions, la pêche sportive en Ontario se classe première au rang des pêches sportives et de l'ensemble des pêches, en termes d'activité économique brute engendrée dans une province. En réalité, le total de l'Ontario est supérieur à la valeur marchande totale des pêches commerciales dans l'Atlantique (\$503 millions). La valeur brute combinée de la pêche sportive dans les eaux intérieures et maritimes de la Colombie-Britannique est également plus élevée que la valeur marchande des pêches commerciales dans le Pacifique.

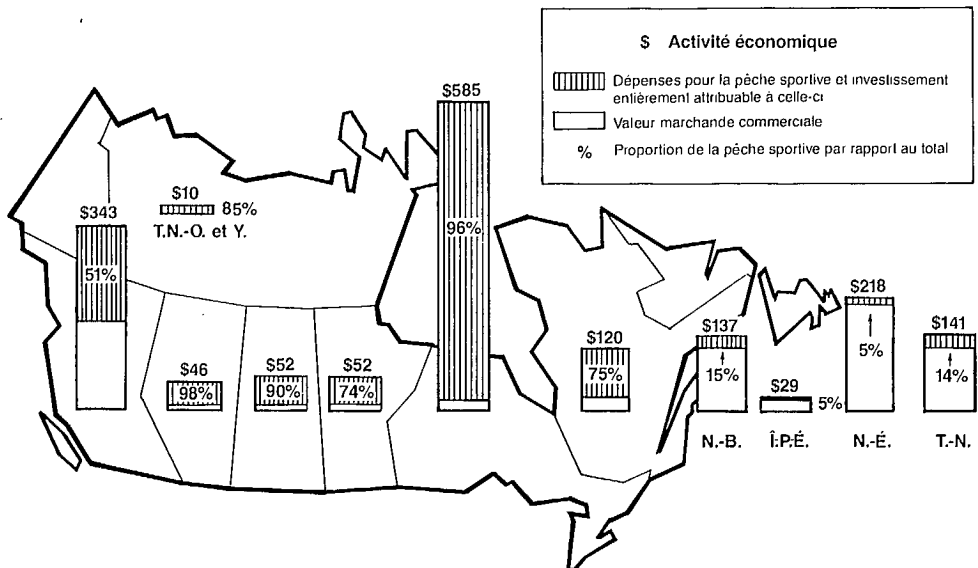


FIG. 4 Pourcentage de l'activité économique engendrée par la pêche sportive par rapport à celle des pêches sportive et commerciale, par province et territoire en 1975 (en millions de dollars). (Ministère des Pêches et de l'Environnement 1977, p. 49 à 54, *Survey of Sportfishing in Canada*, document non publié de K.W. Brickley 1975.)

Emploi — Le nombre d'emplois créés est un autre facteur important. Aux niveaux primaire et secondaire, la pêche sportive a engendré environ 26 000 emplois¹¹, comparativement à 78 000 pour la pêche commerciale. Cependant, les tendances divergentes au niveau de l'emploi, dans les pêches sportive et commerciale, constituent l'aspect important à considérer. Depuis 30 ans, le nombre d'emplois dans le secteur de la prestation de services augmente, tandis qu'il diminue passablement dans le secteur de la production de biens : en termes de pourcentage, le secteur des services emploie actuellement 46 % de la population active, alors qu'il y a 29 ans, il en employait 28 %. Réciproquement, le secteur des biens emploie actuellement 32 % de la population active comparativement à 57 % en 1948. La pêche sportive s'inscrit directement dans le secteur des services où l'industrie est caractérisée par un niveau élevé de main-d'oeuvre, les initiatives locales et les petites entreprises.

Investissement — En 1975, 1 644 000 bateaux d'une valeur marchande de \$1,8 milliard appartenaient à des pêcheurs sportifs et ont servi, la moitié du temps, à la pêche sportive. Par ailleurs, on a relevé 40 000 bateaux de pêche commerciale d'une valeur de \$377 millions. Si l'on utilise les données de l'enquête sur la pêche sportive de 1975 relatives à l'Ontario, la valeur des autres engins appartenant aux pêcheurs sportifs s'élèvent à \$500 millions, comparativement à \$40 millions dans le secteur commercial.

Exportations — Depuis des décennies, le Canada se classe premier au monde pour l'« exportation » de la pêche sportive. Il reçoit chaque année un million de pêcheurs sportifs étrangers, c.-à-d. qu'un pêcheur sportif sur six au Canada est étranger. En termes monétaires, les touristes qui ont pratiqué la pêche sportive en 1975 ont dépensé, au Canada, \$241,6 millions, soit 12,4 % du total des revenus canadiens engendrés par le tourisme étranger cette année-là. On a étudié dans quelle mesure la pêche attirait réellement les pêcheurs sportifs étrangers au Canada. Pour plus des deux-tiers des pêcheurs sportifs non résidents auprès desquels on a fait enquête en Ontario en 1975, la pêche sportive est l'une des principales raisons qui ont motivé leur visite en Ontario. Des enquêtes similaires ont révélé que la pêche constituait l'un des principaux motifs du voyage, sinon le principal, dans le cas de 86 % des pêcheurs sportifs non résidents qui ont pêché le saumon de l'Atlantique à Terre-Neuve en 1974, et de 99 % de ceux qui se sont rendus au Nouveau-Brunswick, en 1970.

Perspectives à moyen terme (1985) pour l'industrie de la pêche sportive du Canada

Il est difficile de déterminer les tendances de la croissance, du fait que les résultats de l'enquête de 1975 constituent les premières et les seules données globales qui puissent servir de repères. Les seules données antérieures compilées à l'échelle nationale, en 1961, groupaient les résultats de certaines provinces et, s'intéressant seulement aux pêcheurs résidents, ignoraient l'ensemble du secteur touristique. Cependant, en se fondant principalement sur les données de 1975, ainsi que sur diverses études régionales et extrapolations des statistiques sur les permis, on a pu

¹¹ Basé sur un emploi pour \$40,000 de dépenses. Si on se fie aux évaluations du ministère ontarien des Ressources naturelles, soit un emploi pour \$30,000 de dépenses, avec un taux d'emploi indirect et induit de 1,5, le nombre d'emplois engendrés par la pêche sportive au Canada se situerait entre 34 900 et 86 000.

estimer les taux de croissance annuelle pour certaines variables principales jusqu'à 1985 (tableau 20).

TABLEAU 20 Tendances de la croissance pour les principales variables de la pêche sportive (au taux actuel du dollar)

	1975	1978	1985	Taux annuel %
Nombre de pêcheurs à la ligne ^a				
Résidants	3 520 300	4 049 900	5 616 300	4,78
Non-résidants	948 000	978 700	1 054 200	1,07
Total	4 468 300	5 028 600	6 670 500	4,09
Jours de pêche				
Résidants	64 046 600	77 543 300	121 150 000	6,58
Non-résidants	8 493 600	9 391 400	11 873 000	3,41
Total	72 540 200	86 934 700	133 023 000	6,25
Dépenses (\$)				
Directes	799,886,800	1,152,758,000	2,704,334,900	12,95
Investissements	951,100,200	1,214,528,300	2,148,642,200	8,49
Total	1,750,987,000	2,367,286,300	4,582,977,100	10,73

^a Âgés de 16 ans et plus.

D'après ce tableau, le nombre de pêcheurs à la ligne doit passer, entre 1975 et 1985, à 6,7 millions, soit une augmentation de 50 % alors que les dépenses brutes passeront à \$4,6 milliards (taux actuel), soit une augmentation de 160 %. Les tendances constatées sur le plan de l'emploi permettent d'estimer qu'en 1985 la pêche sportive au Canada produira environ 66 900 emplois. Pour ce qui est de l'exportation de la pêche sportive, la moyenne des jours de pêche des non-résidants doit augmenter d'un peu plus de 25 %. Le tableau montre à l'évidence que la pêche sportive est un secteur dont l'importance économique croît sans cesse.

Il est bon de considérer ces projections dans une perspective régionale (tableau 21). Dans les cinq régions, le pourcentage d'augmentation du nombre de pêcheurs adultes résidants (1975 à 1985) doit être au-dessus de 50 %, avec une augmentation de 81 % en Colombie-Britannique et de 73 % au Québec; ensuite viennent les provinces de l'Ouest avec 66 % et la Région de l'Atlantique avec 60 %. L'augmentation la plus faible que l'on ait prévue est celle de l'Ontario, avec 51 %; il faut noter cependant qu'en 1975, cette province comptait déjà plus de la moitié des pêcheurs à la ligne du Canada.

TABLEAU 21 Nombre de pêcheurs adultes résidants (en milliers)

	Chiffres réels 1975	Projections 1985
Atlantique	246,9	394,6
Québec	484,6	835,7
Ontario	1 967,4	2 968,8
Provinces de l'Ouest	459,2	762,4
Colombie-Britannique	362,1	654,8
Canada	3 520,2	5 616,3

Étant donné que la pêche sportive joue un rôle notable dans la mise en valeur du Nord, on a pratiqué des estimation des dépenses et des investissements pour le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest jusqu'à 1985 (tableau 22). Ces estimations indiquent que le montant total des dépenses d'ici 1985 pourrait atteindre \$31 millions. En l'absence de données antérieures particulières, on a utilisé les tendances présentes à l'échelle du pays pour préparer ces projections.

La pêche sportive a toujours joué un rôle de premier plan dans la mise en valeur économique du Nord. Elle apporte à la fois des possibilités d'initiatives commerciales (p. ex., la prestation de services de guides et de services d'affrètement) et des emplois compatibles avec le style de vie traditionnel des autochtones du Nord. Elle influe aussi sur le développement de l'infrastructure, notamment en ce qui concerne le transport, dans toutes les régions septentrionales du Canada.

TABLEAU 22 Les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon — Projections pour la pêche sportive jusqu'à 1985

Variables	Enquête de 1975 Résultats	Projections jusqu'à 1985		
		Résidants	Non-résidants	Total
Nombre de pêcheurs actifs	22 100	15 300	14 000	29 300
Jours de pêche	240 900	289 000	107 000	396 000
Dépenses par jour (\$)	—	21,03	156,06	—
Dépenses directes (\$)	7,276,400	6,077,700	16,838,900	22,916,600
Investissement moyen (\$)	—	501,21	21,26	—
Investissement total (\$)	3,597,200	7,668,500	171,600	7,840,100
Total des dépenses (\$)	10,873,600	13,746,200	17,010,500	30,756,700

Les projections jusqu'à 1985 indiquent donc qu'il existe un potentiel considérable de mise en valeur de la pêche sportive au Canada. Il reste cependant de nombreux problèmes et des difficultés qui pourraient entraver cette mise en valeur.

Principaux problèmes de l'industrie canadienne de la pêche sportive

On a déjà mis le doigt sur deux des trois exigences fondamentales de la mise en valeur de la pêche sportive au Canada : 1) un marché de plusieurs milliards de dollars, établi et en pleine croissance, tant national qu'international, et 2) des ressources relativement inexploitées de poisson et de possibilités de pêche dans la nature, à quelques heures du marché commercial le plus riche au monde (il y a, p. ex., 100 000 lacs en Saskatchewan et autant au Manitoba, et plus de 250 000 lacs en Ontario, dont une bonne proportion n'ont pratiquement jamais été fréquentés par les pêcheurs à la ligne). La troisième exigence est celle de la gestion c.-à-d. d'un régime coordonné d'aménagement qui tenterait de maximiser les bénéfices socio-économiques de l'industrie.

Les principaux obstacles à ce type de gestion touchent à l'économie et à la question de la compétence.

Les questions économiques

Les questions économiques qui se posent à la pêche sportive proviennent de la diversité des régimes de gestion, du conflit d'utilisation des ressources entre les usagers commerciaux et sportifs, et des revenus engendrés. Nous reviendrons sur le premier de ces aspects un peu plus tard, et traiterons pour le moment les deux derniers.

CONFLIT D'UTILISATION DES RESSOURCES

Le saumon de l'Atlantique constitue un bon exemple du conflit concernant l'utilisation des ressources. Il s'agit là d'une espèce de grande valeur et hautement appréciée tant par le pêcheur sportif que par le pêcheur professionnel, du fait de sa valeur gastronomique. Les deux secteurs demandent donc une part plus grande des prises. Une restriction de la pêche commerciale au profit de la pêche sportive peut causer des remous sociaux et politiques, et rendre inutile une partie du matériel de pêche. Par ailleurs, une politique favorisant la pêche commerciale ne serait pas rentable économiquement, étant donné que la pêche sportive rapporte plus à la société canadienne que la pêche commerciale.

REVENUS ENGENDRÉS

Les revenus provenant de la pêche sportive sont bas si on les compare à la demande et au prix que sont prêts à payer les utilisateurs. La pêche sportive du saumon de l'Atlantique peut nous apporter quelques indications utiles. En 1975, les pêcheurs de saumon de l'Atlantique ont versé \$354,747 au gouvernement du Nouveau-Brunswick pour payer leur permis et attrapé 44 735 saumons, ce qui revient à payer une sorte de redevance se montant à \$8 par saumon environ. Il ne s'agit là toutefois que d'une petite partie du prix que le pêcheur est prêt à payer. Les locataires des concessions ont aussi versé au gouvernement du Nouveau-Brunswick un supplément de \$127,800, ce qui élève la redevance à près de \$11 le saumon. Bien au-delà de ces chiffres, on estime à \$5,6 millions le montant des rentes sur les ressources qu'ont reçu sous une forme ou une autre les propriétaires de zones de pêche du saumon au Nouveau-Brunswick, biens évalués à environ \$70 millions en 1975 (ce qui élève à bien plus de \$100 la redevance calculée pour chaque saumon). Il serait certainement bon de réviser ou de corriger certains de ces chiffres qui se veulent précis, mais non pas l'échelle, ni les répercussions de ces estimations.

Il est possible, en calculant le prix virtuel, d'estimer les possibilités de production de bénéfices nets de la pêche sportive sur les terres publiques (mais la nécessité d'investir des fonds publics pour assurer des bénéfices qu'il n'est pas possible de chiffrer constitue évidemment une question totalement différente). Nous nous contenterons de dire que la capacité de nombreux secteurs de la pêche sportive au Canada à produire des bénéfices nets est tout à fait incontestable.

La question de la compétence

La pêche sportive du saumon constitue un exemple patent de ces problèmes tant pour des questions de compétence que sur le plan international. Le cycle biologique du saumon dépend étroitement des frayères d'eau douce où il débute, ainsi que de la

protection de l'ensemble du milieu d'eau douce, avec tout ce que cela comporte pour les six provinces intéressées en termes de conflits d'intérêts, et de divergences d'options et de priorités pour la mise en valeur des ressources et de leur habitat.

La protection et la mise en valeur de la base naturelle de production de la ressource du saumon que constituent les eaux intérieures provinciales sont une responsabilité qui revient au gouvernement fédéral, tout comme elles le sont en haute mer. Il peut cependant y avoir un conflit entre la pêche commerciale du saumon dans les eaux océaniques, qui revient au gouvernement fédéral, et la pêche sportive en eau douce, qui revient aux provinces. Cette situation est particulièrement grave dans le cas du saumon de l'Atlantique, mais l'est moins en Colombie-Britannique parce que la plus grande part de la pêche sportive du saumon est pratiquée dans l'océan, ce qui limite le problème à la responsabilité de la région du Pacifique dans la gestion des pêches sportives dans les eaux à marée. Il nous faut toutefois tenir compte de la pêche sportive en eaux douces de certaines espèces comme les saumons quinnat et coho et la truite arc-en-ciel, qui fait l'objet d'un permis provincial.

Les bénéfices financiers et récréatifs que peuvent apporter les saumons de l'Atlantique et du Pacifique en font la cible idéale d'une expansion économique. Toutefois, étant donné le cycle biologique du saumon et les facteurs dont il dépend, tout accord de mise en valeur doit être conçu et appliqué à l'échelle nationale. Il est possible de résoudre ce problème parce que la voie en est déjà tracée. L'accord concernant le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS) de la Colombie-Britannique indique que, à partir d'une entente sur les objectifs, on peut mettre au point de nouveaux accords remplaçant les arrangements antérieurs qui, pour une raison ou une autre, ne sont plus satisfaisants. La même possibilité existe avec d'autres provinces, mais cela doit être conçu dans une optique d'uniformisation à l'échelle nationale.

Conclusion

L'analyse du présent chapitre visait à placer l'industrie canadienne de la pêche sportive dans une perspective économique en établissant certaines comparaisons avec la pêche commerciale. Nous avons montré que ces industries, qui dépendent pour l'essentiel de la même base de ressources, diffèrent pourtant considérablement. En général, la pêche commerciale domine dans les régions océaniques des côtes du Pacifique et de l'Atlantique, tandis que la pêche sportive est importante dans toutes les vastes zones que couvrent les eaux intérieures du Canada. Toutefois, en termes d'importance économique, la pêche sportive contribue davantage au PNB du Canada que la pêche commerciale. Cette activité crée aussi de l'emploi et des revenus dans l'économie, notamment dans les industries de services; d'autre part, par ses répercussions sur le tourisme, elle constitue une importante industrie d'exportation.

La perspective à moyen terme de la pêche sportive, jusqu'à 1985, a indiqué que cette activité restera un secteur d'importance économique croissante à l'échelon national et régional. Le rôle de la pêche sportive dans le développement économique des régions sauvages comme des zones domestiquées du pays est encore souligné par l'augmentation projetée de 50 % du nombre des pêcheurs, ce qui devrait amener une hausse estimée à 160 % des dépenses (valeur actuelle du dollar). Cela représente un taux annuel moyen de croissance des dépenses d'environ 11 % pour la période allant

jusqu'à 1985. Les principaux problèmes qui se posent à la pêche sportive au Canada sont la question de la compétence et les problèmes économiques, dont les plus ardues proviennent du conflit d'utilisation des ressources entre les industries de la pêche sportive et de la pêche commerciale. Toutefois, étant donné le potentiel d'expansion et les possibilités qu'offre la pêche sportive pour la production de revenus, il faudra s'intéresser de plus près à la répartition des ressources entre ces deux secteurs afin d'optimiser les bénéfices socio-économiques qu'ils peuvent apporter au Canada. Il faudra donc se pencher sur les problèmes de compétence que posent les rôles du gouvernement fédéral et des provinces ainsi que leurs différents plans de gestion qui ont entravé l'expansion optimale de l'industrie. L'accord relatif au Programme de mise en valeur des salmonidés de la Colombie-Britannique illustre la façon dont la plupart de ces problèmes de compétence peuvent être résolus.

Références

- CONSEIL DE LA RECHERCHE ET DE LA PRODUCTIVITÉ, 1977, *Onsite and data analysis of east coast processing plants*, Fredericton (N.-B.).
- DUNNE, E. ET COLL., 1974, *The inshore and offshore groundfish systems*, étude informative pour le programme d'aide temporaire, min. de l'Env., Ottawa (Ont.).
- GISLASON, G.S., 1976, *Economic performance of salmon seine fishing vessels in British Columbia, 1976*, rapport préparé dans le cadre de l'étude du système de délivrance des permis de pêche côtière en Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.).
- GORDON, H.S., 1953, An economic approach to the optimum utilization of fisheries resources, *Journal de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada*, 10:442-257.
- ICNAF, 1972, Délibérations du Comité permanent de recherche et de statistique, *Red book 1972, Pt. 1: 87p.*
- LEVITT, K., 1975, *Étude des entrées-sorties des provinces de l'Atlantique, 1965*, Statistique Canada, Ottawa (Ont.).
- MACKENZIE, W.C., 1979, Rational fishery management in a depressed region: the Atlantic groundfishery, *Journal de l'Office des recherches sur les pêcheries du Canada*, 36:811-826.
- MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET DES SERVICES, 1975, Bureau des services de vérification, *A financial review of the groundfish industry*, Ottawa (Ont.).
- MINISTÈRE DES FINANCES, 1979, *Revue économique*, Ottawa (Ont.).
- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DE L'ENVIRONNEMENT, 1977, *Revue statistique annuelle des pêches canadiennes, 1955-1976*, vol. 9, Ottawa (Ont.).
- 1978a, La pêche sportive au Canada, *Bulletin de gestion des pêches sportives*, Ottawa (Ont.), mars 1978.
- 1978b, *Perspectives d'avenir, Ressources halieutiques, Côte atlantique, 1979-1985*, Ottawa (Ont.).
- 1978c, *Rehabilitation of Canada's Inland Commercial Fishery*, Ottawa (Ont.).
- MINISTÈRE DES PÊCHES ET DES OCÉANS, 1979a, *Canada's East Coast Fleet Development to 1985; Rationale and Strategy*, Ottawa (Ont.).
- 1979b, *Revue statistique annuelle des pêches canadiennes, 1977*, vol. 10, Ottawa (Ont.).
- 1980, *Revue statistique annuelle des pêches canadiennes, 1978*, vol. 11, Ottawa (Ont.).
- PEART, T., 1977, *An economic survey of Canadian Atlantic groundfish processing*, min. des Pêches et de l'Env., Ottawa (Ont.).

STATISTIQUE CANADA, 1971, *Annuaire du Canada, 1970-1971*, Ottawa (Ont.).
1978, *Industrie de la transformation du poisson (32-216)*, Ottawa (Ont.).

TOPOLNISKI, D.E., 1976, *A transportation study for the commercial fisheries in the area of operation of the fresh water fish marketing corporation*, min. des Pêches et de l'Env., Dir. des services relatifs aux pêches, région de l'Ouest, Vancouver (C.-B.).

TUOMI, A.L.W., 1979, *Fisheries Policy in Canada: a recreational fisheries view point*, min. des Pêches et des Océans, Ottawa (Ont.).

Fisheries & Oceans
 LIBRARY

DEC 6 1982

BIBLIOTHÈQUE
 Pêches - Océans

DATE DUE
 DATE DE RETOUR

<i>Aug 31</i>			

